

ES OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO

Rapport annuel sur l'exercice clos le
31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Sommaire

Acteurs.....	3
Société de gestion.....	3
Dépositaire.....	3
Teneur de compte conservateur.....	3
Commissaire aux comptes.....	3
Informations concernant les placements et la gestion.....	4
Caractéristiques de l'OPC.....	4
Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice pour le Maître et le Nourricier.....	15
Changement(s) à venir pour le Maître et le Nourricier.....	15
Autres informations.....	15
Rapport d'activité.....	16
Informations réglementaires.....	22
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	27
Comptes annuels.....	33
Bilan actif.....	33
Bilan passif.....	35
Compte de résultat.....	36
Annexes aux comptes annuels.....	38
Annexe d'informations périodiques SFDR.....	56
Rapport annuel de l'OPC maître.....	80

ACTEURS

SOCIETE DE GESTION

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de Gestion »

DEPOSITAIRE

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale : 189, rue d'Aubervilliers - 75886 Paris Cedex 18 (France)

Ci-après le « Dépositaire »

TENEUR DE COMPTE CONSERVATEUR

Natixis Interépargne

Siège social : 59, avenue Pierre-Mendès France – 75013 Paris (France)

Amundi ESR

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris (France)

Service Epargne Entreprise (S2E)

Siège social : 32, rue du Champ de Tir - 44300 Nantes (France)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit

Siège social : 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA

Le Fonds ES Ofi Invest ESG Equilibre Euro est un Fonds Nourricier du FCP Ofi Invest ESG Equilibre Euro.

Le commissaire aux comptes a conclu une convention d'échange d'information avec le commissaire aux comptes du FCP Maître.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

En application des dispositions des articles L. 214-24-35 et L. 214-164 du Code monétaire et financier, il est constitué à l'initiative :

- De la société de gestion de portefeuille :
 - Ofi invest Asset Management**
 - Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros
 - Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)
 - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro : B 384 940 342,
 - Représentée par Monsieur Jean-Pierre GRIMAUD, Directeur général.
 - Ci-après la « Société de Gestion »
- Un Fonds d'Épargne Entreprise multi-entreprises, ci-après dénommé le « Fonds » ou le « FCPE », pour l'application :
 - Des divers accords de participation passés entre les sociétés et leur personnel ;
 - Des divers plans d'épargne d'entreprise, plan partenarial d'épargne salariale volontaire, plan d'épargne pour la retraite collectif, plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne salariale volontaire interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises, établis entre les sociétés et leurs personnels ;

Dans le cadre des dispositions du titre III du livre III du Code du travail.

Ci-après dénommée « l'Entreprise »

Ne peuvent adhérer au présent FCPE que les salariés, mandataires sociaux et anciens salariés (le cas échéant) de l'Entreprise ou d'une entreprise qui lui est liée, au sens de l'article L.3344-1 du Code du travail.

Dénomination

Le Fonds a pour dénomination : « ES Ofi Invest ESG Equilibre Euro ».

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Objet

Le Fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers conforme à l'orientation définie à l'article 3 ci-après. À cette fin, le Fonds ne peut recevoir que les sommes :

- Attribuées aux salariés de l'Entreprise au titre de la participation ou de l'intéressement des salariés aux résultats de l'Entreprise ;
- Versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, plan partenarial d'épargne salariale volontaire, plan d'épargne pour la retraite collectif, ou plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne salariale volontaire interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises y compris l'intéressement ;
- Provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- Gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- Gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L. 3323-2, L. 3323-3 et D. 3324-34 du Code du travail.

Les versements peuvent être effectués par apports de titres évalués selon les règles applicables au calcul de la valeur liquidative.

Le Fonds sera investi à moins d'un tiers de son actif en titres de l'Entreprise ou d'une entreprise qui lui est liée au sens du second alinéa de l'article L.3344-1 du Code du travail (article L.214-39 du Code monétaire et financier).

Orientation de gestion

Le Fonds « ES Ofi Invest ESG Equilibre Euro » est le Fonds Nourricier de la part N (Code ISIN : FR001322356) du FCP « Ofi Invest ESG Equilibre Euro ».

A ce titre, l'actif du Fonds « ES Ofi Invest ESG Equilibre Euro » est investi en totalité et en permanence dans la part N dudit Fonds « Ofi Invest ESG Equilibre Euro », et le solde en liquidités.

La performance du Fonds sera toutefois inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Objectif de gestion et stratégie d'investissement

L'objectif et la stratégie du Fonds Nourricier sont identiques à ceux de l'OPCVM Maître, le Fonds Ofi Invest ESG Equilibre Euro comme définis ci-dessous :

Objectif de gestion du Fonds Maître Ofi Invest ESG Equilibre Euro :

Le Fonds a pour but de surperformer, sur un horizon de placement recommandé supérieur ou égal à trois ans, son indicateur de référence, avec pour objectif de maintenir la volatilité du portefeuille inférieure à 10% par an, tout en mettant en œuvre une approche ISR.

Indicateur de référence du Fonds Maître Ofi Invest ESG Equilibre Euro :

L'indice de référence est l'indice composite suivant : 30% de l'indice EuroStoxx Dividendes Nets Réinvestis + 47% de l'indice BofA Merrill Lynch Euro Government Index + 23% de l'indice Markit iBoxx Euro Liquid Corporate.

Cet indice composite ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur d'appréhender la performance et le risque qu'il peut attendre de son investissement dans le Fonds.

L'indice EuroStoxx est composé d'environ 300 sociétés européennes de la zone Euro, des grandes capitalisations jusqu'aux petites capitalisations. Celles-ci sont pondérées par leur flottant. L'indice est calculé dividendes nets réinvestis. Pour plus d'informations sur cet indice : www.stoxx.com. Ticker Bloomberg - SXXT Index

Indice BofA Merrill Lynch Euro Government Index :

L'indice BofA Merrill Lynch Euro Government permet de suivre le rendement de la dette souveraine libellée en euros publiquement émise par les pays membres de l'UE soit sur le marché des euro-obligations, soit sur le marché intérieur de l'émetteur. Les pays admissibles doivent être membres de l'Euro, avoir une notation de dette souveraine à long terme en monnaie étrangère de bonne qualité (basée sur une moyenne de Moody's, S & P et Fitch) et avoir au moins une source de prix facilement disponible et transparente pour leurs titres. – Ticker Bloomberg - EG00 index.

L'indice iBoxx Liquid Corporates : l'indice Markit iBoxx EUR liquid Corporate est publié par Markit et fait partie de la famille des indices de référence Markit iBoxx EUR Investment Grade. Cet indice est constitué d'un nombre strictement limité d'obligations les plus liquides appartenant à l'indice Markit iBoxx EUR IG. L'indice Markit iBoxx EUR liquid Corporate est donc un sous ensemble de l'indice Markit iBoxx EUR IG. Ticker Bloomberg – IB8A index

Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

Stratégie d'investissement du Fonds maître Ofi Invest ESG Equilibre Euro :

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des actions de la zone euro, des obligations (souverain, entreprises, high yield - à caractère spéculatif - convertibles) libellées en euro et des instruments monétaires libellés en euro.

Sur la base d'une allocation dynamique, la gestion investit sur des titres vifs, des OPC et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite.

L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

- Actions : de 0 à 60% de l'actif net ;
- Obligations : de 0 à 100% de l'actif net ;
- Instruments monétaires : de 0 à 100% de l'actif net.

Le Fonds ne sera pas directement exposé au risque de change. Il pourra être exposé indirectement dans la limite de 10% à travers les OPC sélectionnés.

Sur la base de son univers d'investissement, la gestion procède, trimestriellement ou en tant que de besoin en fonction des conditions du marché, à une allocation stratégique, basée sur un modèle quantitatif développé au sein du Groupe Ofi Invest, entre les différentes classes d'actifs afin de gérer leurs contributions au risque global. Ce modèle ne se base en aucun cas sur des hypothèses d'estimations de performances futures, ni d'analyse de tendance, mais uniquement sur des niveaux de volatilité et de corrélations entre les actifs.

Le respect de l'objectif de maintien de la volatilité à un niveau inférieur à 10% pourra impliquer une réduction de l'effet de levier du Fonds et ainsi une moindre performance en lien avec la réduction du niveau de risque de l'OPC.

En fonction des conditions de marché et de ses vues, le gérant a par la suite toute latitude pour procéder de manière discrétionnaire à une allocation tactique qui viendra modifier l'allocation stratégique. L'ajustement qui en résulte peut se faire par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers. Cet ajustement permet également au gérant de poursuivre l'objectif de maintien de la volatilité du portefeuille en deçà de 10%.

Sur cette base, le gérant procède à la sélection des titres et OPC.

Sélection actions :

La stratégie d'investissement en actions consiste en une sélection de titres de sociétés cotées au sein d'un univers d'investissement large composé de titres de la zone euro et accessoirement dans des valeurs en dehors de la zone euro mais émises en euros.

Dans ce cadre, le portefeuille est géré de manière active, sur la base d'investissements dynamiques sur ces valeurs. Ainsi, la répartition géographique et sectorielle du portefeuille est une résultante de l'ensemble des choix individuels de sociétés cibles de l'univers d'investissement et peut différer sensiblement de l'indicateur de référence.

Le Fonds met en œuvre une approche fondée sur un agencement des analyses financières et extra-financières réalisées sur les sociétés composant l'univers d'investissement. Cet agencement permet de déterminer les pondérations des titres dans le portefeuille. Cette approche permet au gérant de projeter les valeurs et leurs rendements escomptés sur une perspective de long terme.

Les principales étapes du processus de sélection des actions sont les suivantes :

La recherche : étudier les liens entre la responsabilité sociale des entreprises, la maîtrise des risques, la création de valeur et la performance financière, afin de déterminer les critères de développement durable.

L'analyse des entreprises et des critères : analyse des entreprises sur la base des informations collectées et validées et des recherches menées.

Le choix des investissements : construction du portefeuille à partir de l'univers d'investissement retenu, en sélectionnant les valeurs susceptibles de surperformer l'indice.

Le contrôle et le suivi : les valeurs sélectionnées font l'objet d'un suivi constant comme le respect des critères de responsabilité sociale et de développement durable. Les arbitrages conduisant à réviser le portefeuille sont également contrôlés.

Sélection obligataire :

En fonction des conditions de marché, le gérant décidera d'une allocation des poids sur chaque segment obligataire. La sélection des titres est faite sur la base de plusieurs niveaux d'analyses que sont :

Analyse macroéconomique :

Comités macro mensuels (analyse macro et des classes d'actifs), comités d'allocation trimestriels du Groupe Ofi Invest, élaboration d'indicateurs avancés, collecte de données (Banques Centrales, instituts statistiques, ...).

Analyse financière :

Analyse Bottom-up : analyse crédit, test de liquidité, rating interne, risque de restructuration.

Approche d'allocation géographique et sectorielle en adéquation avec l'analyse macroéconomique globale.

Sélection des émetteurs :

En fonction de la structure de la poche obligataire cible de la valeur relative des émissions, des facteurs techniques des émissions (covenants, points de courbe, cherté relative...), ou qualitatif (Green Bonds).

Les décisions reposent sur des objectifs de performance relative au marché et de potentiels resserrements de spreads.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Pour la poche action :

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market Index (BKXE), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la Société de Gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

La Société de Gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la poche au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, la poche s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la réglementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 3) : Tonnes de CO₂ par million d'euros de Chiffre d'affaires (Scopes 1, 2 et 3 divisé par le CA). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026 ;
- Indicateur social (PAI 11) : Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de l'UNGC et de l'OCDE. Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.

Pour la poche obligatoire :

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (EROO), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la Société de Gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

La Société de Gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la poche au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, la poche s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la réglementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : Tonnes de CO₂ par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026 ;
- Indicateur social (PAI optionnel 17) : Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises (en euros). Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la Société de Gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ». Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 15% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

Le Fonds peut investir ou exposer son actif net de 0 à 60% en actions de sociétés de toutes capitalisations de la zone euro dont accessoirement dans des valeurs en dehors de la zone euro mais émises en euros.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le Fonds peut investir ou exposer son actif net en obligations et autres titres de créances libellées en euros (obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées, et/ou convertibles à caractère obligataire, obligations callables et puttables).

Le Fonds peut investir tant sur des obligations de catégorie « Investment Grade » que sur des titres de catégorie « haut rendement » (« High Yield » i.e. « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade »), libellés en euro. Il peut également intervenir sur des obligations non notées.

Le portefeuille peut également investir en obligations convertibles libellées en euros.

La politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne à la Société de Gestion permettant de juger de la qualité de crédit ou de marché d'un titre considéré.

La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Aucune contrainte n'est imposée sur la duration et la répartition entre dette privée et publique des titres sélectionnés.

Parts et/ou actions d'OPC :

Le Fonds pourra mettre en œuvre sa stratégie à travers des investissements dans des parts et actions d'autres OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou Fonds d'Investissement.

Les OPCVM entrant dans la composition du portefeuille s'entendent toutes classifications confondues.

Le Fonds pourra également investir dans la limite de 30% de son actif net en parts ou actions de FIA français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger respectant les 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et financier.

Le Fonds se réserve la possibilité d'investir dans les OPC promus ou gérés par les sociétés du Groupe Ofi Invest.

Autres dans la limite de 10% de l'actif net :

Tout instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négocié sur un marché réglementé respectant l'article R.214-11 du Code Monétaire et Financier.

[Instruments dérivés :](#)

Stratégies sur les contrats financiers :

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étranger et/ou de gré à gré.

Sur ces marchés, le Fonds peut recourir en couverture ou en exposition aux produits suivants :

- Futures ;
- Options ;
- Swaps de taux d'intérêt ;
- Caps, Floors ;
- CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS.

L'OPC aura recours aux instruments financiers à terme dans le respect de sa limite de risque global calculé selon la méthode probabiliste (voir section du prospectus « Risque global »).

Dérivés actions :

Pour s'exposer ou se couvrir au risque général du marché actions, le Fonds utilise des contrats à terme listés ou de gré à gré sur les principaux indices de référence actions libellés en euros, sur actions individuelles ou autre type de support de type action. Le Fonds peut notamment gérer cette exposition ou cette couverture par le biais d'options ou de contrats futures.

Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du Fonds et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations d'exposition ou de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les dérivés de taux : swaps de taux et futures.

Les swaps de taux (« Interest Rate Swap » - « IRS ») sont des contrats d'échange de taux d'intérêt par lesquels le gérant échange les flux d'un titre de créance à taux fixe ou variable contre un flux à taux fixe ou variable. Ces opérations donnent parfois lieu au paiement d'une soulte à l'origine du contrat.

Dérivés de crédit :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers dans le but d'exposer ou couvrir le portefeuille au risque de crédit par la vente ou l'achat de protection.

L'utilisation par le gérant de dérivés de crédit permettra notamment de gérer l'exposition crédit globale du portefeuille, la prise ou la couverture de risques de crédit individuel ou d'un panier d'émetteurs.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS.

Les CDS (« Credit Default Swap »), sont des contrats à terme dont le sous-jacent est le risque crédit d'un émetteur et par lequel l'acheteur verse une prime annuelle fixée à l'origine du contrat (flux fixe du swap) et le vendeur une indemnisation en cas d'événement de crédit touchant cet émetteur (flux variable ou autrement dénommé conditionnel).

Engagement du Fonds sur les contrats financiers :

L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net (voir partie V du Prospectus « Règles d'investissement »).

Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, JPMorgan, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Goldman Sachs, HSBC et Morgan Stanley.

La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération :

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations.

Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Titres intégrant des dérivés :

Nature des instruments utilisés :

Essentiellement, obligations callables et puttables, Warrants, Bons de souscription ainsi que tout type de support obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription.

La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés. Le recours aux titres intégrant des dérivés est subordonné à leur éventuel avantage en matière de coût/efficacité ou de liquidité.

Le niveau de levier du portefeuille, calculé par la somme des nominaux des instruments dérivés, pourra être supérieur à 100% de l'actif net en fonction de la situation des marchés.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Fonds n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Profil de risque du Fonds Maître Ofi Invest ESG Equilibre Euro :

Le Fonds sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'investisseur est exposé directement ou indirectement aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions :

Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de liquidité :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou publics, ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser ; la valeur liquidative du Fonds baissera en conséquence.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

Le Fonds peut être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de modèle :

Le processus de gestion du Fonds repose en partie sur l'utilisation d'un modèle propriétaires servant à déterminer le niveau de risque d'un actif vis-à-vis des autres actifs en portefeuille. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Et accessoirement :

Risque de change :

Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant les OPC détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Durée de placement recommandée

La durée de placement recommandée est de 3 ans.

Néanmoins, nous attirons l'attention des porteurs sur la durée légale de blocage de leurs avoirs pendant 5 ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE POUR LE MAITRE ET LE NOURRICIER

01/01/2025 : changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 15%.

16/05/2025 : ESMA fund naming : ajout des exclusions PAB (Paris Aligned Benchmark).

13/06/2025 : modification du règlement du FCPE Nourricier afin d'intégrer la possibilité de participer aux conseils de surveillance en visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication.

01/07/2025 : concerne la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

24/10/2025 : création d'une nouvelle part pour le FCPE dénommée « S » - Code ISIN : FR0014013JR2.

CHANGEMENT(S) A VENIR POUR LE MAITRE ET LE NOURRICIER

01/01/2026 : ajout de précisions relatives aux plans de transition climatique des émetteurs conformément aux exigences du label ISR : le Fonds s'engage à ce qu'au moins 15% des émetteurs issus des secteurs à vigilance renforcée disposent d'un plan de transition jugé crédible. Par ailleurs, si moins de 35% des émetteurs concernés présentent un plan de transition crédible, une période d'engagement limitée à trois ans pourra être mise en œuvre.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITE

Pour rappel, le FCPE « ES Ofi Invest ESG Equilibre Euro » est nourricier de l'OPCVM Maître « Ofi Invest ESG Equilibre Euro ».

Contexte économique et financier¹

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown² historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill³ », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch⁴ (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente⁵ refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

¹ Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

² Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

³ Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.

⁴ Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

⁵ Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

Taux longs⁶

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread⁷ vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁸

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁹ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement¹⁰ avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité¹¹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit¹² se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹³ et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéficiaires.

⁶ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁷ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁸ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

¹⁰ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

¹¹ Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹² Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹³ Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

Actions¹⁴

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md\$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

Politique de gestion

Premier trimestre 2025 : le début d'année est marqué par un scénario d'atterrissage en douceur des économies mondiales, favorable aux actions et aux obligations. La pondération en actions est maintenue autour de 3% sur une bonne partie de l'année, avec une diversification vers les mid caps allemandes, soutenues par le plan fiscal et des espoirs géopolitiques. Des protections sont conservées face aux risques (positionnement long des investisseurs, tensions commerciales). La duration est renforcée via le Bobl. Sur le crédit, réduction du haut rendement après resserrement des spreads.

Deuxième trimestre 2025 : le trimestre est dominé par l'épisode « Liberation Day » et la volatilité liée aux annonces tarifaires, finalement atténuées. Les protections précédentes amortissent le choc. Nous nous positionnons pour un rebond via des options d'achat, tout en coupant, en partie, les positions longues sur les actions Euro et en conservant les mid caps allemandes. La duration est réduite en mai, sous l'effet du risque inflationniste. Sur le crédit, renforcement progressif du haut rendement.

Troisième trimestre 2025 : passée l'incertitude tarifaire, la demande pour les actifs risqués redevient forte malgré des signaux faibles sur l'emploi US. Nous maintenons un biais long actions et conservons la diversification sur les mid caps allemandes. Réduction progressive des mid caps européennes après leur bon parcours. La duration reste basse par prudence face aux tensions budgétaires et à l'inflation. Réduction du haut rendement également.

Quatrième trimestre 2025 : l'année se termine dans un contexte d'incertitudes sur l'emploi US et de craintes de bulle IA. Nous allongeons la duration à titre défensif via le Bund.

¹⁴ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Poche « actions » :

La construction et la gestion de la poche actions intègrent des notions de développement et de croissance durables, qui visent à concilier développement économique, équité sociale et protection de l'environnement. Le respect de ces critères favorise la pérennité des entreprises et devrait, sur le long terme, avoir un impact positif en termes de performances économiques. Les sources d'informations proviennent de plusieurs agences de notation spécialisées et de l'équipe interne d'analystes extra-financiers.

A compter du 1^{er} janvier 2025, le Fonds a un univers d'investissement correspondant aux membres de l'Eurostoxx Total Market Index soit un gisement d'environ 800 valeurs. Son indice de référence est l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le compartiment actions satisfait au nouveau cahier des charges du label ISR gouvernemental. Ce nouveau cahier des charges implique des exclusions sectorielles, une sélectivité accrue en renforçant l'exclusion de l'univers d'investissement initial des entreprises ayant les notes ESG les plus faibles (qui passe de 20% à 30%) et la prise en compte progressive des objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris dans les modèles d'évaluation (simplement une obligation de moyen).

A la suite de l'évolution du label ISR et à compter du 1^{er} janvier 2025, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market index (BKXE), le nouvel univers d'investissement ISR, après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées (en capitalisation boursière).

En mai, la poche actions s'est mis en conformité avec la réglementation sur la dénomination des fonds, qui requiert des exclusions additionnelles Paris Aligned Benchmark.

Les opérations de bourse réalisées au cours de l'année ont répondu à la conjugaison des évolutions trimestrielles des évaluations ESG réalisées par l'équipe interne, des réallocations entre classes d'actifs et des choix de gestion opérés dans l'environnement de maîtrise des risques défini par le process.

Principales contributions à la performance de la poche actions sur l'exercice :

Contributions positives	Contributions négatives
ASML	Puma
BBVA	SAP
Société Générale	DSM-Firmenich

La poche actions réalise une sous-performance sur l'exercice reflétant les sous-performances de Puma, DSM-Firmenich et SEB, la sous-exposition au secteur bancaire et l'absence de valeurs du secteur de la défense.

Poche « taux » :

L'année 2025 a été marquée par une forte volatilité sur les taux souverains, sur fond de politiques monétaires en transition, de tensions géopolitiques persistantes et d'inquiétudes croissantes liées aux trajectoires budgétaires. L'année a été ponctuée par plusieurs épisodes de stress, notamment liés aux initiatives commerciales de l'administration américaine. Les « Liberation Day tariffs » d'avril ont déclenché des ventes massives sur les marchés et une poussée rapide des rendements, avant leur retrait tout aussi rapide. Les tensions géopolitiques persistantes, qu'il s'agisse de conflits ouverts ou des incertitudes politiques en Europe, ont également pesé sur le sentiment des investisseurs. Plus globalement, le début d'année avait été marqué par une forte correction obligataire, nourrie par les craintes d'inflation résiliente et d'un recours massif aux marchés pour financer les déficits. Du côté des banques centrales, la Fed a engagé un cycle d'assouplissement avec trois baisses consécutives en septembre, octobre et décembre, ramenant les Fed Funds entre 3,5% et 3,75%, tout en révélant des dissensions internes lors de la décision de décembre.

La Banque d'Angleterre a également abaissé son taux directeur à 3,75% en fin d'année, estimant que la dynamique de désinflation se renforçait. À l'inverse, la Banque du Japon a relevé son taux à 0,75%, son plus haut niveau en trente ans, en signalant la possibilité de nouvelles hausses. Cette inflexion des politiques monétaires s'est inscrite dans un contexte où l'inflation américaine affichait une nette décélération au printemps, avec un CPI à 2,4% et un core CPI à 2,8% en mai, contre respectivement 3,0% et 3,3% en début d'année. Les enjeux budgétaires ont constitué un fil conducteur majeur pour les marchés obligataires. Aux États-Unis, la dette fédérale a atteint 36 000 Md\$, alors que les charges d'intérêt – désormais supérieures aux dépenses de défense – sont devenues l'élément du budget progressant le plus rapidement. Les propositions de réductions d'impôts de l'administration Trump, susceptibles d'alourdir le déficit de plus de 2 400 Md\$, ont renforcé les interrogations sur la soutenabilité de la trajectoire de dette et ont contribué à maintenir des primes de terme élevées. En Europe, la France a annoncé un programme d'émission de 310 Md€ pour 2026, illustrant des besoins de financement toujours très importants. L'Allemagne a quant à elle adopté un vaste plan de relance budgétaire mettant fin à des décennies de stricte discipline fiscale.

En Europe, la France, l'Italie et l'Allemagne évoluent dans un environnement commun caractérisé par un regain marqué des taux longs, même si l'intensité varie entre pays. En Allemagne, les Bunds affichent une tension massive sur le 10Y et surtout le 30Y, reflet d'un retour puissant du term premium dans le cœur de la zone euro tandis que le court termine l'année sur des niveaux similaires à ceux de début d'année. La France reproduit un schéma très proche, avec une hausse marquée des maturités longues et une détente modérée en début de courbe, confirmant le rôle d'amplificateur de l'OAT dans les phases de normalisation du long terme. L'Italie se distingue par des mouvements plus contenus : les taux longs montent mais de manière beaucoup moins brutale que pour le Bund ou l'OAT, permettant un resserrement du spread italien. Cela traduit une perception plus stable du risque budgétaire et un attrait persistant pour le carry périphérique. 2025 voit ainsi un core sous forte pression sur le long, tandis que l'Italie absorbe mieux ce choc, renforçant son attractivité relative face aux marchés cœur.

Dans ce contexte de marché, la poche taux a généré 67 pb de performance en 2025, en ligne avec son indice de référence, le ICE Bofa EMU Direct Government Index (63 pb). Cette performance reflète une gestion agile de la duration active, passée de plus de +1 an en début d'exercice à un repositionnement proche de zéro au printemps, avant plusieurs allongements tactiques durant l'été. Le Fonds termine l'année avec une sensibilité aux taux de 7,40, tandis que son indice affiche une sensibilité de 6,90 à fin décembre. La gestion dynamique des expositions par pays et par maturité a également été déterminante. Les principales contributions positives proviennent de l'Union Européenne (+17 pb), du Portugal (+10 pb) et de l'Italie (+8 pb), tandis que l'Espagne (-12 pb) et l'Allemagne (-25 pb) ont pesé négativement sur la performance du Fonds.

Poche « taux et crédit » :

Nouvelle année de performance positive (+3,03%) pour le crédit de qualité « investissement » en euro, après les exercices 2023 (+7,91%) et 2024 (+4,67%), faisant suite à une année 2022 historiquement négative (-13,94%). Cette performance a été portée par un portage supérieur à 3% et par le resserrement des primes de risque, venant ainsi compenser la hausse de la composante taux.

L'exercice a été marqué par une dynamique opposée entre les taux européens et américains. Les premiers se sont inscrits en hausse, notamment sur les maturités longues (+49 pbs sur le 10 ans allemand à 2,85% et +4 pbs sur le 2 ans à 2,12%), tandis que les taux US ont évolué à la baisse : -77 pbs sur la partie courte à 3,47% et -40 pbs sur la partie longue à 4,17%.

Cette divergence s'explique par les politiques monétaires : une Réserve fédérale américaine (Fed) finalement plus accommodante qu'anticipé en début d'année (3 baisses de 0,25% contre un peu plus d'une attendue) et une Banque centrale européenne (BCE) plus restrictive qu'attendu (4 baisses de 0,25 % contre un peu plus de 5 anticipées).

Après une longue pause dans son cycle de baisse des taux (de décembre 2024 à septembre 2025), la Fed a repris ses baisses à la suite de la dégradation du marché du travail au second semestre, dans un contexte d'inflation moins préoccupant.

En zone euro, la BCE a réalisé ses quatre baisses de taux au premier semestre avant de mettre fin à son cycle, portée par une économie plus résiliente qu'anticipé, la perspective d'une relance budgétaire allemande (infrastructures et défense) et une inflation conforme à l'objectif. En fin d'année, le marché n'anticipe plus de baisse de taux en zone euro pour 2026, mais toujours deux baisses aux États-Unis, contrastant avec les propos de J. Powell lors de la dernière réunion (« la politique monétaire est désormais bien positionnée dans le spectre des différentes estimations de taux neutre »).

À noter que le dernier trimestre a été marqué par le « shutdown » américain le plus long de l'histoire (43 jours), privant les investisseurs de nombreuses statistiques économiques et de visibilité sur l'évolution de l'économie américaine.

La dynamique des primes de risque est restée positive, à l'image des exercices 2023 et 2024. Une forte liquidité chez les investisseurs en début d'année, des flux entrants soutenus (+9% des encours sur le segment Investment Grade), la bonne qualité de crédit des émetteurs et des rendements historiquement attractifs ont constitué des facteurs favorables. Les primes se sont ainsi comprimées de 23 pbs contre ASW (à +66 pb) et de 25 pbs contre la dette d'État (à 77 pbs), clôturant sur des niveaux proches des points bas annuels et pluriannuels (début 2022 contre swap).

Le mouvement n'a, cependant, pas été linéaire, notamment après l'annonce début avril de tarifs douaniers plus élevés qu'anticipés par Donald Trump, provoquant une forte volatilité (« jour de la libération »). Bien que ses revirements aient entretenu cette volatilité, les négociations ont ensuite apporté un peu de répit aux investisseurs.

Le contexte géopolitique (Moyen-Orient, Russie/Ukraine), les inquiétudes autour des valorisations des entreprises technologiques (IA) et quelques pertes sur le crédit « privé » américain ont également généré des tensions. Ces craintes ont été dissipées par des résultats d'entreprises qui continuent d'être solides et le pivot de la FED au second semestre.

Cette configuration de marché a été bénéfique pour les secteurs offrant le plus de portage (bancaire et immobilier), ainsi que pour le crédit haut rendement et les formats subordonnés.

Dans ce contexte les émetteurs ont profité de conditions d'émission particulièrement favorables, réalisant un montant record de 900 Mds € (Investment Grade et High Yield), soit +21% par rapport à 2024 (tiré par mai et novembre).

La baisse des primes et le portage ont permis de compenser la hausse des taux, avec une performance positive de +3,03 %, équivalente au portage initial (+3,17%).

Le rendement s'établit désormais à 3,20%, proche du niveau de début d'année mais avec une composante taux plus importante et une prime de risque réduite.

Performances¹⁵ :

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Fonds a été de 5,86% pour la part N contre 7,76% pour son indice composite (30% de l'indice EuroStoxx Dividendes Nets Réinvestis + 47% de l'indice Bofa Merrill Lynch Euro Government Index + 23% de l'indice Markit Iboxx Euro Liquid Corporate.).

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG Equilibre Euro PART N	FR0013223567	31/12/2024	31/12/2025	5,86%	7,76%	106,06 €	110,93 €

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du FCPE Nourricier a été de 5,74%.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
ES Ofi Invest ESG Equilibre Euro PART C	008218	31/12/2024	31/12/2025	5,74%	7,76%	204,53 €	216,26 €
ES Ofi Invest ESG Equilibre Euro PART S	FR0014013JR2	Date de création le 24/10/2025 - Part non abondée au 31/12/2025					

¹⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

FCP Maître Ofi Invest ESG Equilibre Euro :

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OPC	FR000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS PART D	127 768 374,81	117 538 892,37
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OPC	LU2533812991	BNP PARIBAS EASY EUR AGGREATE BOND ETF	31 164 659,69	17 601 450,88
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OPC	LU2244386053	BNP PARIBAS EASY SICAV EUR HIGH YIELD SRI FOSSIL FREE	17 296 646,89	10 419 993,11
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OBLIGATIONS	FR001400X8V5	FRANCE 3.2% 25/05/2035	14 302 856,53	12 744 946,76
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OBLIGATIONS	IT0005327306	REPUBLIC OF ITALY 1.45% 15/05/2025		14 021 775,80
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OBLIGATIONS	IT0005240350	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033		9 354 246,32
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OBLIGATIONS	FR0013313582	FRANCE 1.25% 25/05/2034		8 559 357,08
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OBLIGATIONS	DE000BU2Z049	GERMANY 2.5% 15/02/2035	8 103 974,01	
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OBLIGATIONS	FR0013286192	FRANCE 0.75% 25/05/2028		7 952 872,16
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OBLIGATIONS	FR0014012I15	FRANCE 3.5% 25/11/2035	7 547 201,41	1 465 310,98

FCP Nourricier ES Ofi Invest ESG Equilibre Euro :

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
ES OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OPC	FR0013223567	OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO PART N	4 003 231,23	2 766 150,98

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

Pour le Fonds Maître, l'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Pour le Fonds Nourricier, la méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2025, le FCPE ES Ofi Invest ESG Equilibre Euro n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives au FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité :

L'actif du FCPE n'est pas investi sur des actifs illiquides.

La Société de Gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel :

Le risque du FCPE se situe en date du 31/12/2025 au niveau [4] de l'indicateur synthétique.

Profil de risque du Fonds Maître Ofi Invest ESG Equilibre Euro :

Le Fonds sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'investisseur est exposé directement ou indirectement aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions :

Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de liquidité :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou publics, ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser ; la valeur liquidative du Fonds baissera en conséquence.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

Le Fonds peut être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de modèle :

Le processus de gestion du Fonds repose en partie sur l'utilisation d'un modèle propriétaires servant à déterminer le niveau de risque d'un actif vis-à-vis des autres actifs en portefeuille. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Et accessoirement :

Risque de change :

Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant les OPC détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Levier du FCPE au 31/12/2025 :

Ci-dessous les leviers du FCPE calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- Méthode brute [100,00%]
- Méthode de l'engagement [100,00%]

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(** Bonus 2025 versé en février 2026)

ES OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

ES OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

**ES OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO
FONDS D'EPARGNE SALARIALE NOURRICIER**
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
127-129, quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale nourricier ES OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

ES OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.04.24 11:35:51 +02:00

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	31 705 162,88	29 113 232,43
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	31 705 162,88	29 113 232,43
OPCVM	31 705 162,88	29 113 232,43
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	31 705 162,88	29 113 232,43
Créances et comptes d'ajustement actifs	8 117,89	8 139,47
Comptes financiers	-	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	8 117,89	8 139,47
Total Actif I+II	31 713 280,77	29 121 371,90

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	29 982 050,97	28 019 667,54
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	1 719 653,05	1 092 622,33
Capitaux propres	31 701 704,02	29 112 289,87
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	31 701 704,02	29 112 289,87
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	11 542,20	6 316,16
Concours bancaires	34,55	2 765,87
Sous-total autres passifs IV	11 576,75	9 082,03
Total Passifs : I+II+III+IV	31 713 280,77	29 121 371,90

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	346 649,82	319 259,63
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	18,50	129,50
Sous-total Produits sur opérations financières	346 668,32	319 389,13
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-24,26	-38,81
Sous-total Charges sur opérations financières	-24,26	-38,81
Total Revenus financiers nets (A)	346 644,06	319 350,32
Autres produits :	-	-
Frais pris en charge par l'entreprise	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-36 799,90	-36 798,70
Frais de gestion de la société de gestion	-36 799,90	-36 798,70
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-36 799,90	-36 798,70
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	309 844,16	282 551,62
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	23 242,20	-15 273,30
Sous-total Revenus nets I = C+D	333 086,36	267 278,32

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	108 996,14	44 129,34
Frais de transactions externes et frais de cession	-	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	108 996,14	44 129,34
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	2 122,62	-378,80
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	111 118,76	43 750,54
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 245 854,08	848 022,82
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	1 245 854,08	848 022,82
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	29 593,85	-66 429,35
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	1 275 447,93	781 593,47
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	1 719 653,05	1 092 622,33

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif et la stratégie du Fonds Nourricier sont identiques à ceux de l'OPCVM Maître, le Fonds Ofi Invest ESG Equilibre Euro comme définis ci-dessous :

Le Fonds a pour but de surperformer, sur un horizon de placement recommandé supérieur ou égal à trois ans, son indicateur de référence, avec pour objectif de maintenir la volatilité du portefeuille inférieure à 10% par an, tout en mettant en oeuvre une approche ISR.

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des actions de la zone euro, des obligations (souverain, entreprises, high yield - à caractère spéculatif - convertibles) libellées en euro et des instruments monétaires libellées en euro.

Sur la base d'une allocation dynamique, la gestion investit sur des titres vifs, des OPC et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite. L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes : Actions : de 0 à 60% de l'actif net - Obligations : de 0 à 100% de l'actif net - Instruments monétaires : de 0 à 100% de l'actif net.

Le Fonds ne sera pas directement exposé au risque de change. Il pourra être exposé indirectement dans la limite de 10% à travers les OPC sélectionnés.

Sur la base de son univers d'investissement, la gestion procède, trimestriellement ou en tant que de besoin en fonction des conditions du marché, à une allocation stratégique, basée sur un modèle quantitatif développé au sein du Groupe OFI, entre les différentes classes d'actifs afin de gérer leurs contributions au risque global.

Ce modèle ne se base en aucun cas sur des hypothèses d'estimations de performances futures, ni d'analyse de tendance, mais uniquement sur des niveaux de volatilité et de corrélations entre les actifs. Le respect de l'objectif de maintien de la volatilité à un niveau inférieur à 10% pourra impliquer une réduction de l'effet de levier du Fonds et ainsi une moindre performance en lien avec la réduction du niveau de risque de l'OPC. En fonction des conditions de marché et de ses vues, le gérant a par la suite toute latitude pour procéder de manière discrétionnaire à une allocation tactique qui viendra modifier l'allocation stratégique par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers.

La sélection des titres de sociétés est gérée de manière active, sur la base d'investissements dynamiques sur les valeurs de l'univers. De même, en fonction des conditions de marché, le gérant décidera d'une allocation des poids sur chaque segment obligataire.

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Pour la poche action : La gestion met en oeuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market Index (BKXE), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

Dans le cadre du Label ISR, la poche s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental (PAI 3) et un indicateur social (PAI 11)), par rapport à son univers ISR.

Pour la poche obligataire : La gestion met en oeuvre une approche ESG en "amélioration de note",

qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (EROO), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

Dans le cadre du Label ISR, la poche s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental (PAI 2) et un indicateur social (PAI optionnel 1711)), par rapport à son univers ISR.

L'analyse ESG des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative de l'équipe ESG. Peuvent être cités pour exemple de critères ESG analysés les émissions carbone, les politiques de sécurité de l'information ou encore l'indépendance du conseil d'administration. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière du FCP sont celles auxquelles fait face Ofi Invest Asset Management dans l'élaboration de son modèle de notation ESG (problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises, problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter).

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étranger et/ou de gré à gré. Sur ces marchés, le Fonds peut recourir en couverture ou en exposition aux produits suivants : futures

- options - swaps de taux d'intérêt - Caps, Floors – CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS.

Tableau des éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net					
en EUR	31 701 704,02	29 112 289,87	30 335 488,18	28 873 883,31	34 694 871,82
Nombre de titres					
Parts	146 588,6930	142 336,1126	154 100,4522	163 320,7953	167 197,7255
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	216,26	204,53	196,85	176,79	207,50
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	3,03	2,18	0,72	-0,52	2,88

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est la valeur unitaire de la part. Elle est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

- **Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étrangers** sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Ces modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.
- Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Contrôleur légal des comptes à l'occasion de ses contrôles.
- **Les instruments du marché monétaire** sont évalués à leur valeur de marché
- **Les parts ou actions d'OPCVM ou du FIA** sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- **Les titres de l'entreprise non admis aux négociations sur un marché réglementé :**

a) Titres non admis aux négociations sur un marché réglementé donnant accès au capital de l'entreprise

Les titres de capital émis par l'entreprise sont évalués conformément aux méthodes objectives d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

Ces critères sont appréciés, le cas échéant, sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives.

À défaut, les titres sont évalués selon la méthode de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise doit être définie par un expert indépendant éventuellement désigné en justice.

Remarque : la valeur de l'entreprise peut être déterminée sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, mais non encore approuvés. Si une différence est constatée après l'approbation, la Société de Gestion de portefeuille rectifie la valeur.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la Société de Gestion de portefeuille est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

b) Titres de créance et instruments du marché monétaires non admis aux négociations sur un marché réglementé émis par l'entreprise

La méthode d'évaluation des titres de créance est déterminée par un expert indépendant, lors de la souscription par le fonds de ces titres et chaque fois qu'un événement ou une série d'événements ultérieurs sont susceptibles de conduire à une évolution substantielle du risque de défaillance de l'entreprise. L'expert indépendant peut éventuellement être désigné en justice.

En application de l'article R. 3332-27 du code du travail, seuls sont éligibles à l'actif du FIA les titres de créance non cotés bénéficiant d'un engagement de rachat à première demande par l'entreprise de ces titres ou lorsqu'il a été instauré un mécanisme équivalent garantissant le rachat de ces titres dans les mêmes conditions.

- **Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire** sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur et les modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

-**Les opérations visées à l'article R. 214-32-22 du code monétaire et financier** sont évaluées à leur valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,60% TTC ; tout OPC inclus à la charge du fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Les frais indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais de gestion fixes ne dépassera pas 1,80% TTC (dont frais de gestion fixes maximum du fonds Maître de 0.80% et frais de gestion indirects du fonds Maître de 1.00%).

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

Affectation des sommes distribuables

Les revenus et produits des avoirs compris dans le fond sont obligatoirement réinvestis.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	29 112 289,87	30 335 488,18
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 359 784,65	3 131 523,96
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 435 064,88	-5 529 426,05
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	309 844,16	282 551,62
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	108 996,14	44 129,34
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 245 854,08	848 022,82
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	31 701 704,02	29 112 289,87

Souscriptions rachats

Parts émises	20 603,0168
Parts rachetées	16 350,4364

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

008218 - ES OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO C

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	0
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	0

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	0	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise					
Montants exprimés en milliers	+/ -	+/ -	+/ -	+/ -	+/ -
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements				
Montants exprimés en milliers	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés	
	+/ -	+/ -	+/ -	
Actif				
Obligations convertibles en actions	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	-	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		0
<i>Société Générale</i>		0

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR0013223567 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO N France	Mixte	EUR	31 705
Total				31 705

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	8 117,89
Total créances	8 117,89
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-3 424,95
Achat à règlement différé	-6 282,53
Rachats à payer	-1 834,72
Total dettes	-11 542,20
Total	-3 424,31

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO013223567	OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO N	285 812,34	110,93	31 705 162,88

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	333 086,36	267 278,32
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	333 086,36	267 278,32
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	333 086,36	267 278,32
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	333 086,36	267 278,32
Total	333 086,36	267 278,32
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	111 118,76	43 750,54
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	111 118,76	43 750,54
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	111 118,76	43 750,54
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	111 118,76	43 750,54
Total	111 118,76	43 750,54
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				31 705 162,88	100,01
<i>OPCVM</i>				<i>31 705 162,88</i>	<i>100,01</i>
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO N	Finance/Assurance	EUR	285 812,34	31 705 162,88	100,01
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				31 705 162,88	100,01

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	31 705 162,88
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-

Synthèse de l'inventaire (suite)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	8 117,89
Autres passifs (-)	-11 576,75
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	31 701 704,02

ES OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit	Identifiant d'entité juridique
ES Ofi Invest ESG Equilibre Euro	9695003VOMGWQJ93QU02

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable

on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **19,42%** d'investissements durables :

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

ayant un objectif social.

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

ES Ofi Invest ESG Equilibre Euro (ci-après « le **Fonds** ») est un Fonds nourricier investi à 90% dans le Fonds Ofi Invest ESG Equilibre Euro (ci-après « le **Fonds Maître** »), avec une poche de liquidités pouvant atteindre un maximum de 10%. Ainsi, les caractéristiques environnementales et sociales promues par ce Fonds s'apprécient au travers de celles promues par le Fonds Maître.

Le type de gestion du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Ofi Invest ESG Equilibre Euro (ci-après le « Fonds Maître ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il ou qu'elle n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il ou elle présentait une proportion de **19,42%** d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Pour la poche Action :

Le Fonds Maître met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds Maître, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market Index (BKXE) après élimination de 30% de la pondération de l'indice.

Pour la poche Obligataire

Le Fonds Maître met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds Maître, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00) après élimination de 30% de la pondération de l'indice.

Les univers ISR de comparaison sont cohérent avec l'indicateur de référence du Fonds Maître.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le Fonds Maître a changé de méthodologie ESG le 1er janvier 2025.

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître sont les suivantes :

Pour le Fonds Maître :

- **La part d'investissement durable du Fonds Maître** a investi **19,42%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

Pour la poche Action :

- **La note ESG moyenne du Fonds Maître**, après élimination de 30% de la pondération de l'indice, a atteint **6,79** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds Maître**, après élimination de 30% de la pondération de l'indice, était de **6,48** sur 10 :

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds Maître, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :

- Indicateur environnemental (PAI 3) : Tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires (Scopes 1, 2 et 3 divisé par le CA) : **656,28** ;
- Indicateur social (PAI 11) : Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de l'UNGC et de l'OCDE : **32,52%**.

Pour la poche obligataire :

- **La note ESG moyenne du Fonds Maître**, après élimination de 30% de la pondération de l'indice, a atteint **7,08** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds Maître**, après élimination de 30% de la pondération de l'indice, était de **6,94** sur 10 :

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds Maître, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : Tonnes de CO2 par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC) : **292,45** ;

- Indicateur social (PAI optionnel 17) : Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises (en euros) : **2235,24**.

Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds Maître applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *...et par rapport aux années précédentes ?*

Au **31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître ont été les suivantes :

Emetteurs privés :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille atteint 3.38 sur 5 ;
- **Le pourcentage d'entreprises privées exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : 20%.

Emetteurs publics :

- **La note ESG** : la note ESG du portefeuille atteint 7.13 sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises publiques exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : 20%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds Maître, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds Maître et de son univers ISR. Leur performance respective au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte Mondial** : la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses est de 0% par rapport à son univers dont la part est de 1%.
- **La part des femmes dans les organes de gouvernance des sociétés** : la part des femmes dans les organes de gouvernance est de **76%** par rapport à son univers dont la part est de 52%.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Au **29 décembre 2023**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître sont les suivantes :

Emetteurs privés :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,49** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'entreprises privées exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : 0%.

Emetteurs publics :

- **La note ESG** : la note ESG du portefeuille a atteint **7,28** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises publiques exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : 0%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds Maître, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds Maître et de son univers ISR. Leur performance respective au 29 décembre 2023 sont les suivantes :

- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte Mondial** : la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses est de 0% par rapport à son univers dont la part est de **2,07%**.
- **La part des femmes dans les organes de gouvernance des sociétés**: la part des femmes dans les organes de gouvernance est de **0,71%** par rapport à son univers dont la part est de **0,64%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître ont été les suivantes :

Emetteurs privés :

- Le score ISR au niveau du portefeuille a atteint **3,64** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'entreprises privées appartenant à la catégorie « sous-surveillance »**: 0%.

Emetteurs publics :

- La note ESG au niveau du portefeuille a atteint **7,22** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises publics appartenant à la catégorie « sous-surveillance »**: 0%.

De plus, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds Maître, deux indicateurs ESG correspondant aux caractéristiques sociales et environnementales promues ont été particulièrement suivis. Leurs performances respectives au 30 décembre 2022 ont été les suivantes :

- **La part d'émetteurs faisant l'objet des controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte Mondial** était de **0%** par rapport à son univers ISR dont la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte Mondial était de **1,02%**;
- **La part des femmes dans le Conseil d'Administration ou le Conseil de Surveillance** des entreprises bénéficiaires était de 0,68% par rapport à son univers dont la part était de **0,68%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et le 30 décembre 2022.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds Maître s'engageait à détenir au minimum 15% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

Au **31 décembre 2025**, comme indiqué ci-dessus le Fonds Maître détient **19,42%**, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable. Ceci implique donc que ces émetteurs :

- ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- n'ont pas causé de préjudice important ;
- et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest Asset Management a vérifié que ces émetteurs :

- n'étaient pas exposés aux Indicateurs d'Incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14 ;
- n'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité ;
- n'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé.

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds Maître soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



● Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Tableau des principales incidences négatives :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	Année 2025	Année 2024	Année 2023
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 1] ¹ Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	Teq CO2	Portefeuille poche action	2246,19	2710,53	N/A
				Portefeuille poche obligataire	1843,98	2084,81	N/A
				Univers ISR Poche action	5477,76	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	3493,11	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	100%	100%	N/A
				Portefeuille poche obligataire	97,06%	80,27%	N/A
				Univers ISR Poche action	99,60%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	96,84%	N/A	N/A
		Emissions de GES de niveau 2	Teq CO2	Portefeuille poche action	913,51	1412,35	N/A
				Portefeuille poche obligataire	791,36	567,94	N/A
				Univers ISR Poche action	1005,24	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	811,30	N/A	N/A
Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action		100%	100%	N/A		
	Portefeuille poche obligataire		97,06%	80,27%	N/A		

¹ Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

				Univers action	ISR	Poche	99,60%	N/A	N/A
				Univers obligatoire	ISR	Poche	96,84%	N/A	N/A
		Emissions de GES de niveau 3	Teq CO2	Portefeuille action		poche	30554,61	27203,92	N/A
				Portefeuille obligatoire		poche	15530,11	15063,65	N/A
				Univers action	ISR	Poche	50937,91	N/A	N/A
				Univers obligatoire	ISR	Poche	35129,53	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	100%	100%	N/A
				Portefeuille obligatoire		poche	97,06%	80,27%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	99,60%	N/A	N/A
				Univers obligatoire	ISR	Poche	96,84%	N/A	N/A
		Emissions totales de GES	Teq CO2	Portefeuille action		poche	33714,32	31326,80	N/A
				Portefeuille obligatoire		poche	18165,46	17716,41	N/A
				Univers action	ISR	Poche	57420,92	N/A	N/A
				Univers obligatoire	ISR	Poche	39433,94	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	100%	100%	N/A
				Portefeuille obligatoire		poche	97,06%	80,27%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	99,60%	N/A	N/A
				Univers obligatoire	ISR	Poche	96,84%	N/A	N/A
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 2] Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	(Teq CO2 / million d'EUR)	Portefeuille action		poche	340,73	339,24	N/A
				Portefeuille obligatoire		poche	227,94	271,13	N/A
				Univers action	ISR	Poche	578,11	N/A	N/A
				Univers obligatoire	ISR	Poche	502,14	N/A	N/A

			Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	100%	100%	N/A
				Portefeuille obligataire	poche	97,06%	80,27%	N/A
				Univers action	ISR Poche	99,60%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR Poche	96,84%	N/A	N/A
			(Teq CO2 / million d'EUR)	Portefeuille action	poche	800,11	721,47	N/A
				Portefeuille obligataire	poche	507,44	606,11	N/A
				Univers action	ISR Poche	1028,49	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR Poche	778,85	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	100%	100%	N/A
				Portefeuille obligataire	poche	97,06%	80,27%	N/A
				Univers action	ISR Poche	99,60%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR Poche	96,84%	N/A	N/A
			Part d'investissement (%)	Portefeuille action	poche	11,49%	6,35%	N/A
				Portefeuille obligataire	poche	3,53%	13,40%	N/A
				Univers action	ISR Poche	13,24%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR Poche	14,27%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	100%	100%	N/A
				Portefeuille obligataire	poche	95,55%	95,38%	N/A
				Univers action	ISR Poche	99,32%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR Poche	96,64%	N/A	N/A
			Part d'énergie non renouvelable consommée (%)	Portefeuille action	poche	51,07%	54,36%	N/A
				Portefeuille obligataire	poche	54,88%	62,57%	N/A
				Univers action	ISR Poche	53,51%	N/A	N/A

[PAI 3]
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements

Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)

[PAI 4]
Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

[PAI 5]
Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable

Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie

				Univers obligataire	ISR	Poche	56,98%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	98,69%	98,47%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	94,08%	90,07%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	99,14%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	94,91%	N/A	N/A
			Part d'énergie non- renouvelable produite (%)	Portefeuille action		poche	22,95%	45,52%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	31,54%	39,65%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	19,50%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	25,92%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	48,93%	19,55%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	41,09%	23,13%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	44,83%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	34,47%	N/A	N/A
			(GWh/million d'EUR)	Portefeuille action		poche	0,31	0,37	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	0,38	0,41	N/A
				Univers action	ISR	Poche	0,38	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	0,42	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	100%	100%	N/A
				Portefeuille obligataire		poche	96,66%	93,37%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	99,53%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR	Poche	96,42%	N/A	N/A
[PAI 6] Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique							

Biodiversité	[PAI 7] Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Part d'investissement (%)	Portefeuille action poche	1,35%	1,31%	N/A
				Portefeuille obligataire poche	1,47%	1,33%	N/A
				Univers ISR Poche action	1,32%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	1,22%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action poche	98,02%	97,41%	N/A
				Portefeuille obligataire poche	88,28%	88,77%	N/A
				Univers ISR Poche action	97,56%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	91,72%	N/A	N/A
Eau	[PAI 8] ² Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	(T/million d'EUR CA)	Portefeuille action poche	3777,68	51018,60	N/A
				Portefeuille obligataire poche	8622,29	11018,36	N/A
				Univers ISR Poche action	17371,53	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	22461,08	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action poche	12,55%	16,19%	N/A
				Portefeuille obligataire poche	8,69%	4,06%	N/A
				Univers ISR Poche action	12,22%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	9,18%	N/A	N/A
Déchets	[PAI 9] ³ Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	(Tonnes)	Portefeuille action poche	68,69	90,69	N/A
				Portefeuille obligataire poche	43,03	38,51	N/A
				Univers ISR Poche action	0	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	0	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action poche	71,84%	66,50%	N/A

² Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

³ Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

				Portefeuille obligataire	poche	51,20%	46,08%	N/A
				Univers action	ISR Poche	45,30%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR Poche	2,01%	N/A	N/A
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption								
		Métrique	Unité de mesure	Périmètre		2025	2024	2023
Les questions sociales et de personnel	[PAI 10] Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement (%)	Portefeuille action	poche	0%	0%	N/A
				Portefeuille obligataire	poche	0%	0%	N/A
				Univers action	ISR Poche	0,55%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR Poche	1,01%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	100%	100%	N/A
				Portefeuille obligataire	poche	97,55%	97,29%	N/A
				Univers action	ISR Poche	99,63%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR Poche	97,62%	N/A	N/A
	[PAI 11] Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Part d'investissement (%)	Portefeuille action	poche	30,06%	29,24%	N/A
				Portefeuille obligataire	poche	35,20%	36,73%	N/A
				Univers action	ISR Poche	29,97%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR Poche	35,38%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	98,69%	98,47%	N/A
				Portefeuille obligataire	poche	90,44%	92,10%	N/A
Univers action				ISR Poche	97,40%	N/A	N/A	
Univers obligataire				ISR Poche	93,80%	N/A	N/A	
[PAI 12]	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Écart	Portefeuille action	poche	0,11	0,11	N/A	

	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé				Portefeuille obligataire	poche	0,15	0,15	N/A	
					Univers action	ISR Poche	0,12	N/A	N/A	
					Univers obligataire	ISR Poche	0,15	N/A	N/A	
					Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	54,76%	51,20%	N/A
						Portefeuille obligataire	poche	46,44%	48,15%	N/A
						Univers action	ISR Poche	50,00%	N/A	N/A
						Univers obligataire	ISR Poche	51,93%	N/A	N/A

Les questions sociales et de personnel	[PAI 13] Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres			Portefeuille action	poche	38,92%	42,53%	N/A	
					Portefeuille obligataire	poche	39,55%	41,23%	N/A	
					Univers action	ISR Poche	38,15%	N/A	N/A	
					Univers obligataire	ISR Poche	37,63%	N/A	N/A	
					Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	100%	100%	N/A
						Portefeuille obligataire	poche	97,06%	95,38%	N/A
						Univers action	ISR Poche	99,76%	N/A	N/A
	Univers obligataire	ISR Poche	96,58%	N/A		N/A				
	[PAI 14] Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées				Portefeuille action	poche	0%	0%	N/A
						Portefeuille obligataire	poche	0%	0%	N/A
						Univers action	ISR Poche	0%	N/A	N/A
Univers obligataire						ISR Poche	0%	N/A	N/A	
Taux de couverture (%)						Portefeuille action	poche	100%	100%	N/A
						Portefeuille obligataire	poche	97,55%	96,31%	N/A
						Univers action	ISR Poche	99,76%	N/A	N/A

						Univers obligataire	ISR	Poche	98,03%	N/A	N/A			
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales			Métrique			Unité de mesure			Périmètre			2025	2024	2023
Eaux, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	Part d'investissement (%)	Portefeuille action	poche				1,65%	0%	N/A			
				Portefeuille obligataire	poche				1,02%	1,06%	N/A			
				Univers action	ISR Poche				2,64%	N/A	N/A			
				Univers obligataire	ISR Poche				1,55%	N/A	N/A			
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche				100%	98,47%	N/A			
				Portefeuille obligataire	poche				95,55%	90,30%	N/A			
				Univers action	ISR Poche				99,32%	N/A	N/A			
				Univers obligataire	ISR Poche				96,70%	N/A	N/A			
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement (%)	Portefeuille action	poche				3,23%	N/A	N/A			
				Portefeuille obligataire	poche				10,30%	N/A	N/A			
				Univers action	ISR Poche				4,44%	N/A	N/A			
				Univers obligataire	ISR Poche				14,06%	N/A	N/A			
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche				99,32%	N/A	N/A			
				Portefeuille obligataire	poche				94,85%	N/A	N/A			
				Univers action	ISR Poche				99,05%	N/A	N/A			
				Univers obligataire	ISR Poche				96,15%	N/A	N/A			
	[Pai 17 optionnel] Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-pots de vin	Nombre		Portefeuille action	poche				0,09	0,07	N/A		
					Portefeuille obligataire	poche				0,12	0,06	N/A		
					Univers action	ISR Poche				0,12	N/A	N/A		
					Univers obligataire	ISR Poche				0,17	N/A	N/A		

	Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	98,11%	100%	X%	
		Portefeuille obligataire	poche	94,87%	94,19%	X%	
		Univers action	ISR Poche	99,32%	98,87%	N/A	
		Univers obligataire	ISR Poche	94,36%	95,52%	N/A	
	Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots de vins	En euros	Portefeuille action	poche	0 €	0 €	X €
			Portefeuille obligataire	poche	5814,74 €	5831,80 €	X €
			Univers action	ISR Poche	5592,48 €	4429,56€	N/A
			Univers obligataire	ISR Poche	501076,02 €	399811,44€	N/A
		Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	98,11%	100%	X%
			Portefeuille obligataire	poche	94,87%	94,19%	X%
			Univers action	ISR Poche	99,32%	98,87%	N/A
			Univers obligataire	ISR Poche	94,36%	95,52%	N/A

- Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publiée sur le site internet de la Société de gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/finance-responsable>

➤ **Mesure prises⁴, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence :**

[PAI 1] ⁵	<u>Notation ESG⁶</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Analyse de controverses sur ces enjeux / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate / Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les Fonds éligibles au label ISR.
[PAI 2] :	Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate.
[PAI 3] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 4] :	Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 5] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 6] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 7] ⁷	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Biodiversité » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'Engagement sur le volet biodiversité / Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.
[PAI 8] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » / Analyse de controverses sur cet enjeu.
[PAI 9] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Rejets toxiques », « Déchets d'emballages et recyclages » et « Déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels / Analyse de controverses sur ces enjeux.
[PAI 10] :	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires / Indicateur suivi pour les Fonds Maître éligibles au label ISR.
[PAI 11] :	Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires.

⁴ Mesures additionnelles pour l'ensemble des PAI : convergence des indicateurs de suivis ESG des Fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

⁵ Mesure additionnelle - PAI 1 : livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille ; Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée ; Renforcement des seuils sur des exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.

⁶ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ».

⁷ Mesures additionnelles - PAI 7 : stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)

[PAI 12] :	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.
[PAI 13] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Composition et fonctionnement du conseil d'administration » / Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% / Indicateur suivi pour des Fonds éligibles au label ISR.
[PAI 14] :	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.
Eaux, déchets et autres matières	Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Au **31 décembre 2025**, les principaux investissements du Fonds Maître sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
BOP1338FIG Prvt		21,17%	
OFI ESG EQUI EUR EQ ITAP SLV Prvt		14,65%	France
BOP1338FIC Prvt		11,94%	
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D		2,08%	France
BNPP EASY AGG BD SRI FOSSIL FREE U	Finance	2,00%	Luxembourg
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) RegS		1,20%	Allemagne
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) RegS		1,12%	Allemagne
BNPP EASY HY SRI FOSSIL FREE UCI		1,05%	
FRANCE (REPUBLIC OF)		1,04%	France
FRANCE (REPUBLIC OF) RegS		1,04%	France
SPAIN I/L BOND	Finance	0,97%	Espagne
ASML HOLDING NV	Technolog	0,96%	Pays-Bas
ITALY (REPUBLIC OF)	Finance	0,96%	Italie
FRANCE (REPUBLIC OF) RegS		0,90%	France
ITALY (REPUBLIC OF) RegS	Finance	0,84%	Italie

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Au **31 décembre 2025**, le Fonds Maître a **98,80%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds Maître détient actuellement **19,42%** de ses actifs nets dans des émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable, dont **11,25%** ayant un objectif environnemental et **6,30%** ayant un objectif social.

Le Fonds Maître a **1,20%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **0,30%** de liquidités ;
- **0%** de dérivés ;
- **0,90%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds Maître a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

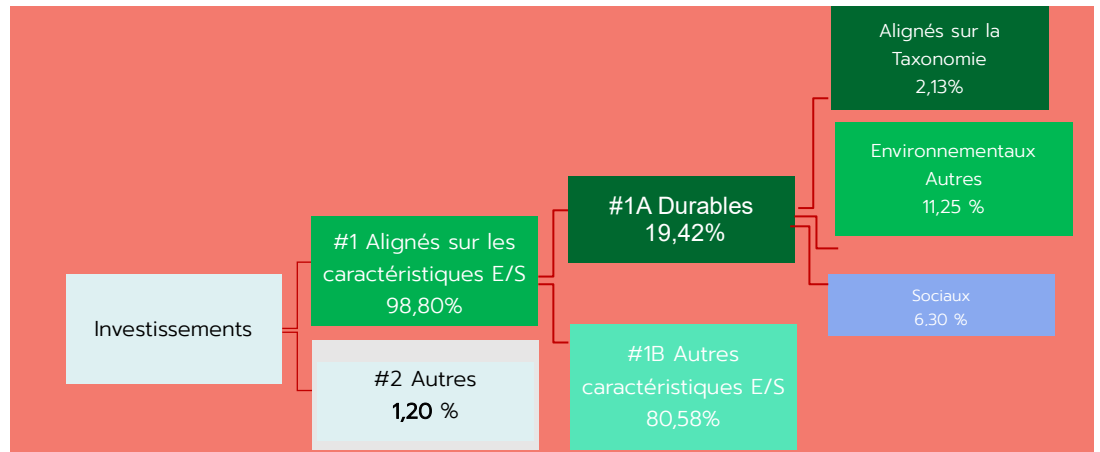
- Un minimum de 80% de l'actif net du Fonds Maître appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;

- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, constitué de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG, de liquidités et de produits dérivés ;
- Un minimum de **15%** de l'actif net du Fonds Maître appartenant à la poche #1A Durable.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La décomposition sectorielle du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous secteurs	poids
Services aux collectivités		5,70%
Services aux collectivités	Services publics d'électricité	4,61%
Services aux collectivités	Services publics multi-utilités	1,10%
Immobilier		3,74%
Immobilier	SIIC diversifiées	3,54%
Immobilier	Gestion et développement immobilier	1,40%
Immobilier	SIIC de commerce de détail	1,13%
Immobilier	SIIC hôtelières et de complexes touristiques	0,82%
Industrie		0,19%
Industrie	Services professionnels	2,57%
Industrie	Équipements électriques	0,60%
Industrie	Transport terrestre	0,60%
Industrie	Infrastructures de transport	0,33%
Industrie	Aéronautique et défense	0,25%
Industrie	Conglomérats industriels	0,19%
Industrie	Fret aérien et logistique	0,18%
Industrie	Machines industrielles	0,14%
Industrie	Produits de construction	0,14%
Biens et services industriels		2,04%

Biens et services industriels	Produits chimiques	1,25%
Biens et services industriels	Papier et produits forestiers	0,39%
Biens et services industriels	Biens et services industriels de construction	0,29%
Biens et services industriels	Conteneurs et emballages	0,11%
Consommation discrétionnaire		1,44%
Consommation discrétionnaire	Composants Automobiles	0,55%
Consommation discrétionnaire	Automobiles	0,42%
Consommation discrétionnaire	Textiles et habillement	0,37%
Consommation discrétionnaire	Hôtellerie, restauration et loisirs	0,10%
		1,42%
Technologies de l'information		0,58%
Technologies de l'information	Services informatiques	0,45%
Technologies de l'information	Logiciels	0,13%
		0,52%
Exploration, exploitation minière, extraction, production, traitement, stockage, raffinage ou distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles		0,00%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de **2,13%**.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE⁸ ?

- Oui
 Dans le gaz fossile
 Dans l'énergie nucléaire
- Non

⁸ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

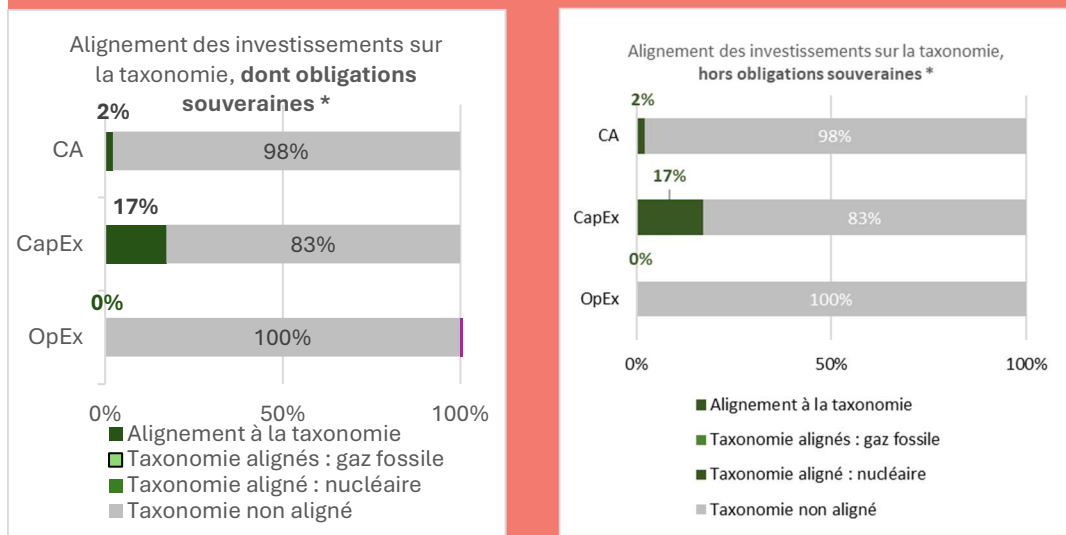
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de **36,07%**.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au **31 décembre 2025**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **11,25%**.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de **6,30%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds Maître.



Quelle mesure ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant les indices Euro Stoxx Total Market Index (BKXE) pour la poche actions et Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (EROO) qui ne sont pas cohérents avec l'indicateur de référence du Fonds Maître.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

ES OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO

Rapport annuel de l'OPC maître sur l'exercice
clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO

Rapport annuel sur l'exercice clos le
31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Sommaire

Acteurs.....	3
Société de gestion.....	3
Commercialisateur.....	3
Dépositaire et conservateur.....	3
Centralisateur.....	3
Commissaire aux comptes.....	3
Informations concernant les placements et la gestion.....	4
Caractéristiques de l'OPC.....	4
Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice.....	15
Changement(s) à venir.....	15
Autres informations.....	15
Rapport d'activité.....	16
Informations réglementaires.....	22
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	26
Comptes annuels.....	32
Bilan actif.....	32
Bilan passif.....	33
Compte de résultat.....	34
Annexes aux comptes annuels.....	36
Annexe d'informations périodiques SFDR.....	69

ACTEURS

SOCIETE DE GESTION

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de Gestion »

COMMERCIALISATEUR

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Le Fonds étant admis en Euroclear France, ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la Société de Gestion.

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale : 189, rue d'Aubervilliers - 75886 Paris Cedex 18 (France)

Ci-après le « Dépositaire »

CENTRALISATEUR

[Centralisateur par délégation de la Société de Gestion pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré :](#)

Société Générale

Siège social : 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale de la fonction de centralisation des ordres de souscription/rachat et tenue des registres :
32, rue du Champ-de-tir – 44000 Nantes (France)

[Centralisateur pour les parts au nominatif pur \(uniquement pour les parts RC EUR – Code ISIN FR0013247392\) :](#)

IZNES

Siège social : 18 Boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet Aplitec

Siège social : 4, rue Ferrus - 75014 Paris (France)

Représenté par Monsieur Maxime GALLET

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest ESG Equilibre Euro (le « Fonds »).

Forme juridique

Fonds commun de placement de droit français.

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques							
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Résultat net	Plus-values nettes réalisées				
XL	FR0000970105	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	10 000 000 € (*)	Néant
Ofi Invest ESG Equilibre	FR0012979268	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée aux souscripteurs des contrats d'assurance de Mutavie	1 part	Néant
N	FR0013223567	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée aux OPC Nourriciers du Groupe Ofi Invest	1 part	Néant
RC EUR	FR0013247392	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	1 part	Néant

RF	FR0013308913	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.	1 part (**)	Néant
VYV Equilibre Euro	FR0014010X35	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée au réseau de distribution du Groupe VYV	Néant	Néant

(*) Il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L. 233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de gestion.

(**) La part RF peut également être souscrite à hauteur d'une part par :

- La Société de Gestion de portefeuille du Fonds ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement Dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Fonds ou une entité appartenant au même groupe.

Objectif de gestion

Le Fonds a pour but de surperformer, sur un horizon de placement recommandé supérieur ou égal à trois ans, son indicateur de référence, avec pour objectif de maintenir la volatilité du portefeuille inférieure à 10% par an, tout en mettant en œuvre une approche ISR.

Indicateur de référence

L'indice de référence est l'indice composite suivant : 30% de l'indice EuroStoxx Dividendes Nets Réinvestis + 47% de l'indice Bofa Merrill Lynch Euro Government Index + 23% de l'indice Markit Iboxx Euro Liquid Corporate.

Cet indice composite ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur d'appréhender la performance et le risque qu'il peut attendre de son investissement dans le Fonds.

L'indice EuroStoxx est composé d'environ 300 sociétés européennes de la zone Euro, des grandes capitalisations jusqu'aux petites capitalisations. Celles-ci sont pondérées par leur flottant. L'indice est calculé dividendes nets réinvestis. Pour plus d'informations sur cet indice : www.stoxx.com. Ticker Bloomberg - SXXT Index

Indice BofA Merrill Lynch Euro Government Index :

L'indice BofA Merrill Lynch Euro Government permet de suivre le rendement de la dette souveraine libellée en euros publiquement émise par les pays membres de l'UE soit sur le marché des euro-obligations, soit sur le marché intérieur de l'émetteur. Les pays admissibles doivent être membres de l'Euro, avoir une notation de dette souveraine à long terme en monnaie étrangère de bonne qualité (basée sur une moyenne de Moody's, S & P et Fitch) et avoir au moins une source de prix facilement disponible et transparente pour leurs titres. – Ticker Bloomberg - EG00 index.

L'indice iBoxx Liquid Corporates : l'indice Markit iBoxx EUR liquid Corporate est publié par Markit et fait partie de la famille des indices de référence Markit iBoxx EUR Investment Grade. Cet indice est constitué d'un nombre strictement limité d'obligations les plus liquides appartenant à l'indice Markit iBoxx EUR IG. L'indice Markit iBoxx EUR liquid Corporate est donc un sous ensemble de l'indice Markit iBoxx EUR IG. Ticker Bloomberg – IB8A index

Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des actions de la zone euro, des obligations (souverain, entreprises, high yield - à caractère spéculatif - convertibles) libellées en euro et des instruments monétaires libellés en euro.

Sur la base d'une allocation dynamique, la gestion investit sur des titres vifs, des OPC et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite.

L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

- Actions : de 0 à 60% de l'actif net ;
- Obligations : de 0 à 100% de l'actif net ;
- Instruments monétaires : de 0 à 100% de l'actif net.

Le Fonds ne sera pas directement exposé au risque de change. Il pourra être exposé indirectement dans la limite de 10% à travers les OPC sélectionnés.

Sur la base de son univers d'investissement, la gestion procède, trimestriellement ou en tant que de besoin en fonction des conditions du marché, à une allocation stratégique, basée sur un modèle quantitatif développé au sein du Groupe Ofi Invest, entre les différentes classes d'actifs afin de gérer leurs contributions au risque global. Ce modèle ne se base en aucun cas sur des hypothèses d'estimations de performances futures, ni d'analyse de tendance, mais uniquement sur des niveaux de volatilité et de corrélations entre les actifs.

Le respect de l'objectif de maintien de la volatilité à un niveau inférieur à 10% pourra impliquer une réduction de l'effet de levier du Fonds et ainsi une moindre performance en lien avec la réduction du niveau de risque de l'OPC.

En fonction des conditions de marché et de ses vues, le gérant a par la suite toute latitude pour procéder de manière discrétionnaire à une allocation tactique qui viendra modifier l'allocation stratégique. L'ajustement qui en résulte peut se faire par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers. Cet ajustement permet également au gérant de poursuivre l'objectif de maintien de la volatilité du portefeuille en deçà de 10%.

Sur cette base, le gérant procède à la sélection des titres et OPC.

Sélection actions :

La stratégie d'investissement en actions consiste en une sélection de titres de sociétés cotées au sein d'un univers d'investissement large composé de titres de la zone euro et accessoirement dans des valeurs en dehors de la zone euro mais émises en euros.

Dans ce cadre, le portefeuille est géré de manière active, sur la base d'investissements dynamiques sur ces valeurs. Ainsi, la répartition géographique et sectorielle du portefeuille est une résultante de l'ensemble des choix individuels de sociétés cibles de l'univers d'investissement et peut différer sensiblement de l'indicateur de référence.

Le Fonds met en œuvre une approche fondée sur un agencement des analyses financières et extra-financières réalisées sur les sociétés composant l'univers d'investissement. Cet agencement permet de déterminer les pondérations des titres dans le portefeuille. Cette approche permet au gérant de projeter les valeurs et leurs rendements escomptés sur une perspective de long terme.

Les principales étapes du processus de sélection des actions sont les suivantes :

La recherche : étudier les liens entre la responsabilité sociale des entreprises, la maîtrise des risques, la création de valeur et la performance financière, afin de déterminer les critères de développement durable.

L'analyse des entreprises et des critères : analyse des entreprises sur la base des informations collectées et validées et des recherches menées.

Le choix des investissements : construction du portefeuille à partir de l'univers d'investissement retenu, en sélectionnant les valeurs susceptibles de surperformer l'indice.

Le contrôle et le suivi : les valeurs sélectionnées font l'objet d'un suivi constant comme le respect des critères de responsabilité sociale et de développement durable. Les arbitrages conduisant à réviser le portefeuille sont également contrôlés.

Sélection obligataire :

En fonction des conditions de marché, le gérant décidera d'une allocation des poids sur chaque segment obligataire. La sélection des titres est faite sur la base de plusieurs niveaux d'analyses que sont :

Analyse macroéconomique :

Comités macro mensuels (analyse macro et des classes d'actifs), comités d'allocation trimestriels du Groupe Ofi Invest, élaboration d'indicateurs avancés, collecte de données (Banques Centrales, instituts statistiques, ...).

Analyse financière :

Analyse Bottom-up : analyse crédit, test de liquidité, rating interne, risque de restructuration.

Approche d'allocation géographique et sectorielle en adéquation avec l'analyse macroéconomique globale.

Sélection des émetteurs :

En fonction de la structure de la poche obligataire cible de la valeur relative des émissions, des facteurs techniques des émissions (covenants, points de courbe, cherté relative...), ou qualitatif (Green Bonds).

Les décisions reposent sur des objectifs de performance relative au marché et de potentiels resserrements de spreads.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Pour la poche action :

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market Index (BKXE), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la Société de Gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

La Société de Gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la poche au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, la poche s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la réglementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 3) : Tonnes de CO₂ par million d'euros de Chiffre d'affaires (Scopes 1, 2 et 3 divisé par le CA). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026 ;
- Indicateur social (PAI 11) : Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de l'UNGC et de l'OCDE. Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.

Pour la poche obligataire :

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (EROO), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la Société de Gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

La Société de Gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la poche au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, la poche s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la réglementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : Tonnes de CO₂ par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026 ;
- Indicateur social (PAI optionnel 17) : Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises (en euros). Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la Société de Gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ». Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 15% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

Le Fonds peut investir ou exposer son actif net de 0 à 60% en actions de sociétés de toutes capitalisations de la zone euro dont accessoirement dans des valeurs en dehors de la zone euro mais émises en euros.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le Fonds peut investir ou exposer son actif net en obligations et autres titres de créances libellées en euros (obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées, et/ou convertibles à caractère obligataire, obligations callables et puttables).

Le Fonds peut investir tant sur des obligations de catégorie « Investment Grade » que sur des titres de catégorie « haut rendement » (« High Yield » i.e. « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade »), libellés en euro. Il peut également intervenir sur des obligations non notées.

Le portefeuille peut également investir en obligations convertibles libellées en euros.

La politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne à la Société de Gestion permettant de juger de la qualité de crédit ou de marché d'un titre considéré.

La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Aucune contrainte n'est imposée sur la durée et la répartition entre dette privée et publique des titres sélectionnés.

Parts et/ou actions d'OPC :

Le Fonds pourra mettre en œuvre sa stratégie à travers des investissements dans des parts et actions d'autres OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou Fonds d'Investissement.

Les OPCVM entrant dans la composition du portefeuille s'entendent toutes classifications confondues.

Le Fonds pourra également investir dans la limite de 30% de son actif net en parts ou actions de FIA français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger respectant les 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et financier.

Le Fonds se réserve la possibilité d'investir dans les OPC promus ou gérés par les sociétés du Groupe Ofi Invest.

Autres dans la limite de 10% de l'actif net :

Tout instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négocié sur un marché réglementé respectant l'article R.214-11 du Code Monétaire et Financier.

[Instruments dérivés :](#)

Stratégies sur les contrats financiers :

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étranger et/ou de gré à gré.

Sur ces marchés, le Fonds peut recourir en couverture ou en exposition aux produits suivants :

- Futures ;
- Options ;
- Swaps de taux d'intérêt ;
- Caps, Floors ;
- CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS.

L'OPC aura recours aux instruments financiers à terme dans le respect de sa limite de risque global calculé selon la méthode probabiliste (voir section du prospectus « Risque global »).

Dérivés actions :

Pour s'exposer ou se couvrir au risque général du marché actions, le Fonds utilise des contrats à terme listés ou de gré à gré sur les principaux indices de référence actions libellés en euros, sur actions individuelles ou autre type de support de type action. Le Fonds peut notamment gérer cette exposition ou cette couverture par le biais d'options ou de contrats futures.

Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du Fonds et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations d'exposition ou de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les dérivés de taux : swaps de taux et futures.

Les swaps de taux (« Interest Rate Swap » - « IRS ») sont des contrats d'échange de taux d'intérêt par lesquels le gérant échange les flux d'un titre de créance à taux fixe ou variable contre un flux à taux fixe ou variable. Ces opérations donnent parfois lieu au paiement d'une soulte à l'origine du contrat.

Dérivés de crédit :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers dans le but d'exposer ou couvrir le portefeuille au risque de crédit par la vente ou l'achat de protection.

L'utilisation par le gérant de dérivés de crédit permettra notamment de gérer l'exposition crédit globale du portefeuille, la prise ou la couverture de risques de crédit individuel ou d'un panier d'émetteurs.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS.

Les CDS (« Credit Default Swap »), sont des contrats à terme dont le sous-jacent est le risque crédit d'un émetteur et par lequel l'acheteur verse une prime annuelle fixée à l'origine du contrat (flux fixe du swap) et le vendeur une indemnisation en cas d'événement de crédit touchant cet émetteur (flux variable ou autrement dénommé conditionnel).

Engagement du Fonds sur les contrats financiers :

L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net (voir partie V du Prospectus « Règles d'investissement »).

Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, JPMorgan, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Goldman Sachs, HSBC et Morgan Stanley.

La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération :

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations.

Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

[Titres intégrant des dérivés :](#)

Nature des instruments utilisés :

Essentiellement, obligations callables et puttables, Warrants, Bons de souscription ainsi que tout type de support obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription.

La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés. Le recours aux titres intégrant des dérivés est subordonné à leur éventuel avantage en matière de coût/efficacité ou de liquidité.

Le niveau de levier du portefeuille, calculé par la somme des nominaux des instruments dérivés, pourra être supérieur à 100% de l'actif net en fonction de la situation des marchés.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Fonds n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Profil de risque

Le Fonds sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'investisseur est exposé directement ou indirectement aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions :

Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de liquidité :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou publics, ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser ; la valeur liquidative du Fonds baissera en conséquence.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

Le Fonds peut être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de modèle :

Le processus de gestion du Fonds repose en partie sur l'utilisation d'un modèle propriétaires servant à déterminer le niveau de risque d'un actif vis-à-vis des autres actifs en portefeuille. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Et accessoirement :

Risque de change :

Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant les OPC détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Durée de placement recommandée

Trois (3) ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2025 : changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 15%.

16/05/2025 : ESMA fund naming : ajout des exclusions PAB (Paris Aligned Benchmark).

01/07/2025 : concerne la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

01/09/2025 : création de la part VYV Equilibre Euro – Code ISIN : FR0014010X35.

CHANGEMENT(S) A VENIR

01/01/2026 : ajout de précisions relatives aux plans de transition climatique des émetteurs conformément aux exigences du label ISR : le Fonds s'engage à ce qu'au moins 15% des émetteurs issus des secteurs à vigilance renforcée disposent d'un plan de transition jugé crédible. Par ailleurs, si moins de 35% des émetteurs concernés présentent un plan de transition crédible, une période d'engagement limitée à trois ans pourra être mise en œuvre.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire OPC-FR@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITE

Contexte économique et financier¹

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown² historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill³ », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch⁴ (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente⁵ refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

¹ Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

² Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

³ Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.

⁴ Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

⁵ Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

Taux longs⁶

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread⁷ vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁸

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁹ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement¹⁰ avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité¹¹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit¹² se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹³ et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéficiaires.

⁶ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁷ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁸ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

¹⁰ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

¹¹ Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹² Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹³ Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

Actions¹⁴

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md\$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

Politique de gestion

Premier trimestre 2025 : le début d'année est marqué par un scénario d'atterrissage en douceur des économies mondiales, favorable aux actions et aux obligations. La pondération en actions est maintenue autour de 3% sur une bonne partie de l'année, avec une diversification vers les mid caps allemandes, soutenues par le plan fiscal et des espoirs géopolitiques. Des protections sont conservées face aux risques (positionnement long des investisseurs, tensions commerciales). La duration est renforcée via le Bobl. Sur le crédit, réduction du haut rendement après resserrement des spreads.

Deuxième trimestre 2025 : le trimestre est dominé par l'épisode « Liberation Day » et la volatilité liée aux annonces tarifaires, finalement atténuées. Les protections précédentes amortissent le choc. Nous nous positionnons pour un rebond via des options d'achat, tout en coupant, en partie, les positions longues sur les actions Euro et en conservant les mid caps allemandes. La duration est réduite en mai, sous l'effet du risque inflationniste. Sur le crédit, renforcement progressif du haut rendement.

Troisième trimestre 2025 : passée l'incertitude tarifaire, la demande pour les actifs risqués redevient forte malgré des signaux faibles sur l'emploi US. Nous maintenons un biais long actions et conservons la diversification sur les mid caps allemandes. Réduction progressive des mid caps européennes après leur bon parcours. La duration reste basse par prudence face aux tensions budgétaires et à l'inflation. Réduction du haut rendement également.

Quatrième trimestre 2025 : l'année se termine dans un contexte d'incertitudes sur l'emploi US et de craintes de bulle IA. Nous allongeons la duration à titre défensif via le Bund.

¹⁴ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Poche « actions » :

La construction et la gestion de la poche actions intègrent des notions de développement et de croissance durables, qui visent à concilier développement économique, équité sociale et protection de l'environnement. Le respect de ces critères favorise la pérennité des entreprises et devrait, sur le long terme, avoir un impact positif en termes de performances économiques. Les sources d'informations proviennent de plusieurs agences de notation spécialisées et de l'équipe interne d'analystes extra-financiers.

A compter du 1^{er} janvier 2025, le Fonds a un univers d'investissement correspondant aux membres de l'Eurostoxx Total Market Index soit un gisement d'environ 800 valeurs. Son indice de référence est l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le compartiment actions satisfait au nouveau cahier des charges du label ISR gouvernemental. Ce nouveau cahier des charges implique des exclusions sectorielles, une sélectivité accrue en renforçant l'exclusion de l'univers d'investissement initial des entreprises ayant les notes ESG les plus faibles (qui passe de 20% à 30%) et la prise en compte progressive des objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris dans les modèles d'évaluation (simplement une obligation de moyen).

A la suite de l'évolution du label ISR et à compter du 1^{er} janvier 2025, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market index (BKXE), le nouvel univers d'investissement ISR, après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées (en capitalisation boursière).

En mai, la poche actions s'est mis en conformité avec la réglementation sur la dénomination des fonds, qui requiert des exclusions additionnelles Paris Aligned Benchmark.

Les opérations de bourse réalisées au cours de l'année ont répondu à la conjugaison des évolutions trimestrielles des évaluations ESG réalisées par l'équipe interne, des réallocations entre classes d'actifs et des choix de gestion opérés dans l'environnement de maîtrise des risques défini par le process.

Principales contributions à la performance de la poche actions sur l'exercice :

Contributions positives	Contributions négatives
ASML	Puma
BBVA	SAP
Société Générale	DSM-Firmenich

La poche actions réalise une sous-performance sur l'exercice reflétant les sous-performances de Puma, DSM-Firmenich et SEB, la sous-exposition au secteur bancaire et l'absence de valeurs du secteur de la défense.

Poche « taux » :

L'année 2025 a été marquée par une forte volatilité sur les taux souverains, sur fond de politiques monétaires en transition, de tensions géopolitiques persistantes et d'inquiétudes croissantes liées aux trajectoires budgétaires. L'année a été ponctuée par plusieurs épisodes de stress, notamment liés aux initiatives commerciales de l'administration américaine. Les « Liberation Day tariffs » d'avril ont déclenché des ventes massives sur les marchés et une poussée rapide des rendements, avant leur retrait tout aussi rapide. Les tensions géopolitiques persistantes, qu'il s'agisse de conflits ouverts ou des incertitudes politiques en Europe, ont également pesé sur le sentiment des investisseurs. Plus globalement, le début d'année avait été marqué par une forte correction obligataire, nourrie par les craintes d'inflation résiliente et d'un recours massif aux marchés pour financer les déficits. Du côté des banques centrales, la Fed a engagé un cycle d'assouplissement avec trois baisses consécutives en septembre, octobre et décembre, ramenant les Fed Funds entre 3,5% et 3,75%, tout en révélant des dissensions internes lors de la décision de décembre.

La Banque d'Angleterre a également abaissé son taux directeur à 3,75% en fin d'année, estimant que la dynamique de désinflation se renforçait. À l'inverse, la Banque du Japon a relevé son taux à 0,75%, son plus haut niveau en trente ans, en signalant la possibilité de nouvelles hausses. Cette inflexion des politiques monétaires s'est inscrite dans un contexte où l'inflation américaine affichait une nette décélération au printemps, avec un CPI à 2,4% et un core CPI à 2,8% en mai, contre respectivement 3,0% et 3,3% en début d'année. Les enjeux budgétaires ont constitué un fil conducteur majeur pour les marchés obligataires. Aux États-Unis, la dette fédérale a atteint 36 000 Md\$, alors que les charges d'intérêt – désormais supérieures aux dépenses de défense – sont devenues l'élément du budget progressant le plus rapidement. Les propositions de réductions d'impôts de l'administration Trump, susceptibles d'alourdir le déficit de plus de 2 400 Md\$, ont renforcé les interrogations sur la soutenabilité de la trajectoire de dette et ont contribué à maintenir des primes de terme élevées. En Europe, la France a annoncé un programme d'émission de 310 Md€ pour 2026, illustrant des besoins de financement toujours très importants. L'Allemagne a quant à elle adopté un vaste plan de relance budgétaire mettant fin à des décennies de stricte discipline fiscale.

En Europe, la France, l'Italie et l'Allemagne évoluent dans un environnement commun caractérisé par un regain marqué des taux longs, même si l'intensité varie entre pays. En Allemagne, les Bunds affichent une tension massive sur le 10Y et surtout le 30Y, reflet d'un retour puissant du term premium dans le cœur de la zone euro tandis que le court termine l'année sur des niveaux similaires à ceux de début d'année. La France reproduit un schéma très proche, avec une hausse marquée des maturités longues et une détente modérée en début de courbe, confirmant le rôle d'amplificateur de l'OAT dans les phases de normalisation du long terme. L'Italie se distingue par des mouvements plus contenus : les taux longs montent mais de manière beaucoup moins brutale que pour le Bund ou l'OAT, permettant un resserrement du spread italien. Cela traduit une perception plus stable du risque budgétaire et un attrait persistant pour le carry périphérique. 2025 voit ainsi un core sous forte pression sur le long, tandis que l'Italie absorbe mieux ce choc, renforçant son attractivité relative face aux marchés cœur.

Dans ce contexte de marché, la poche taux a généré 67 pb de performance en 2025, en ligne avec son indice de référence, le ICE Bofa EMU Direct Government Index (63 pb). Cette performance reflète une gestion agile de la duration active, passée de plus de +1 an en début d'exercice à un repositionnement proche de zéro au printemps, avant plusieurs allongements tactiques durant l'été. Le Fonds termine l'année avec une sensibilité aux taux de 7,40, tandis que son indice affiche une sensibilité de 6,90 à fin décembre. La gestion dynamique des expositions par pays et par maturité a également été déterminante. Les principales contributions positives proviennent de l'Union Européenne (+17 pb), du Portugal (+10 pb) et de l'Italie (+8 pb), tandis que l'Espagne (-12 pb) et l'Allemagne (-25 pb) ont pesé négativement sur la performance du Fonds.

Poche « taux et crédit » :

Nouvelle année de performance positive (+3,03%) pour le crédit de qualité « investissement » en euro, après les exercices 2023 (+7,91%) et 2024 (+4,67%), faisant suite à une année 2022 historiquement négative (-13,94%). Cette performance a été portée par un portage supérieur à 3% et par le resserrement des primes de risque, venant ainsi compenser la hausse de la composante taux.

L'exercice a été marqué par une dynamique opposée entre les taux européens et américains. Les premiers se sont inscrits en hausse, notamment sur les maturités longues (+49 pbs sur le 10 ans allemand à 2,85% et +4 pbs sur le 2 ans à 2,12%), tandis que les taux US ont évolué à la baisse : -77 pbs sur la partie courte à 3,47% et -40 pbs sur la partie longue à 4,17%.

Cette divergence s'explique par les politiques monétaires : une Réserve fédérale américaine (Fed) finalement plus accommodante qu'anticipé en début d'année (3 baisses de 0,25% contre un peu plus d'une attendue) et une Banque centrale européenne (BCE) plus restrictive qu'attendu (4 baisses de 0,25 % contre un peu plus de 5 anticipées).

Après une longue pause dans son cycle de baisse des taux (de décembre 2024 à septembre 2025), la Fed a repris ses baisses à la suite de la dégradation du marché du travail au second semestre, dans un contexte d'inflation moins préoccupant.

En zone euro, la BCE a réalisé ses quatre baisses de taux au premier semestre avant de mettre fin à son cycle, portée par une économie plus résiliente qu'anticipé, la perspective d'une relance budgétaire allemande (infrastructures et défense) et une inflation conforme à l'objectif. En fin d'année, le marché n'anticipe plus de baisse de taux en zone euro pour 2026, mais toujours deux baisses aux États-Unis, contrastant avec les propos de J. Powell lors de la dernière réunion (« la politique monétaire est désormais bien positionnée dans le spectre des différentes estimations de taux neutre »).

À noter que le dernier trimestre a été marqué par le « shutdown » américain le plus long de l'histoire (43 jours), privant les investisseurs de nombreuses statistiques économiques et de visibilité sur l'évolution de l'économie américaine.

La dynamique des primes de risque est restée positive, à l'image des exercices 2023 et 2024. Une forte liquidité chez les investisseurs en début d'année, des flux entrants soutenus (+9% des encours sur le segment Investment Grade), la bonne qualité de crédit des émetteurs et des rendements historiquement attractifs ont constitué des facteurs favorables. Les primes se sont ainsi comprimées de 23 pbs contre ASW (à +66 pb) et de 25 pbs contre la dette d'État (à 77 pbs), clôturant sur des niveaux proches des points bas annuels et pluriannuels (début 2022 contre swap).

Le mouvement n'a, cependant, pas été linéaire, notamment après l'annonce début avril de tarifs douaniers plus élevés qu'anticipés par Donald Trump, provoquant une forte volatilité (« jour de la libération »). Bien que ses revirements aient entretenu cette volatilité, les négociations ont ensuite apporté un peu de répit aux investisseurs.

Le contexte géopolitique (Moyen-Orient, Russie/Ukraine), les inquiétudes autour des valorisations des entreprises technologiques (IA) et quelques pertes sur le crédit « privé » américain ont également généré des tensions. Ces craintes ont été dissipées par des résultats d'entreprises qui continuent d'être solides et le pivot de la FED au second semestre.

Cette configuration de marché a été bénéfique pour les secteurs offrant le plus de portage (bancaire et immobilier), ainsi que pour le crédit haut rendement et les formats subordonnés.

Dans ce contexte les émetteurs ont profité de conditions d'émission particulièrement favorables, réalisant un montant record de 900 Mds € (Investment Grade et High Yield), soit +21% par rapport à 2024 (tiré par mai et novembre).

La baisse des primes et le portage ont permis de compenser la hausse des taux, avec une performance positive de +3,03 %, équivalente au portage initial (+3,17%).

Le rendement s'établit désormais à 3,20%, proche du niveau de début d'année mais avec une composante taux plus importante et une prime de risque réduite.

Performances¹⁵ :

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Fonds a été de 4,59% pour la part N, de 5,37% pour la part Ofi Invest ESG Equilibre, de 5,06% pour la part RC EUR, de 6,18% pour la part RF et de 6,21% pour la part XL contre 7,76% pour son indice composite (30% de l'indice EuroStoxx Dividendes Nets Réinvestis + 47% de l'indice Bofa Merrill Lynch Euro Government Index + 23% de l'indice Markit Iboxx Euro Liquid Corporate.).

Entre le 1^{er} décembre 2025 (*date d'abondement*) et le 31 décembre 2025, la performance a été de 0,58% pour la part VYV Equilibre Euro contre 0,63% pour son indice composite (30% de l'indice EuroStoxx Dividendes Nets Réinvestis + 47% de l'indice Bofa Merrill Lynch Euro Government Index + 23% de l'indice Markit Iboxx Euro Liquid Corporate.).

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG Equilibre Euro PART N	FR0013223567	31/12/2024	31/12/2025	4,59%	7,76%	106,06 €	110,93 €
Ofi Invest ESG Equilibre Euro PART Ofi Invest ESG Equilibre	FR0012979268	31/12/2024	31/12/2025	5,37%	7,76%	114,72 €	120,88 €
Ofi Invest ESG Equilibre Euro PART RC EUR	FR0013247392	31/12/2024	31/12/2025	5,06%	7,76%	105,41 €	110,74 €
Ofi Invest ESG Equilibre Euro PART RF	FR0013308913	31/12/2024	31/12/2025	6,18%	7,76%	107,65 €	114,30 €
Ofi Invest ESG Equilibre Euro PART VYV Equilibre Euro	FR0014010X35	01/12/2025	31/12/2025	0,58%	0,63%	100,00 €	100,58 €
Ofi Invest ESG Equilibre Euro PART XL	FR0000970105	31/12/2024	31/12/2025	6,21%	7,76%	193,12 €	205,12 €

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES PART D	127 768 374,81	117 538 892,37
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OPC	LU2533812991	BNP PARIBAS EASY EUR AGGREATE BOND ETF	31 164 659,69	17 601 450,88
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OPC	LU2244386053	BNP PARIBAS EASY SICAV EUR HIGH YIELD SRI FOSSIL FREE	17 296 646,89	10 419 993,11
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OBLIGATIONS	FR001400X8V5	FRANCE 3.2% 25/05/2035	14 302 856,53	12 744 946,76
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OBLIGATIONS	IT0005327306	REPUBLIC OF ITALY 1.45% 15/05/2025		14 021 775,80
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OBLIGATIONS	IT0005240350	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033		9 354 246,32
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OBLIGATIONS	FR0013313582	FRANCE 1.25% 25/05/2034		8 559 357,08
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OBLIGATIONS	DE000BUZ2049	GERMANY 2.5% 15/02/2035	8 103 974,01	
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OBLIGATIONS	FR0013286192	FRANCE 0.75% 25/05/2028		7 952 872,16
OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO	OBLIGATIONS	FR0014012I15	FRANCE 3.5% 25/11/2035	7 547 201,41	1 465 310,98

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

¹⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Informations relatives à la VaR

Nom de l'OPC	Max	Min	Moyenne
Ofi Invest ESG Equilibre Euro	1,87%	1,19%	1,52%

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2025, Ofi Invest ESG Equilibre Euro n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Néant.
- Taux : Néant.
- Crédit : Néant.
- Actions – CFD : Néant.
- Commodities : Néant.

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Néant.
- Options : Néant.

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(** Bonus 2025 versé en février 2026)

OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO **Fonds Commun de Placement**

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
Société de gestion
127-129 Quai du Président Roosevelt
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période de la date de début d'exercice à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA SOCIETE DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 avril 2026
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Maxime GALLET

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	356 162 153,57	336 002 663,77
Actions et valeurs assimilées (A)	98 947 130,46	92 341 881,42
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	98 947 130,46	92 341 881,42
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	221 991 235,00	239 583 532,98
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	221 991 235,00	239 583 532,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	34 964 553,11	3 688 314,37
OPCVM	34 964 553,11	3 688 314,37
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	259 235,00	388 935,00
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	356 162 153,57	336 002 663,77
Créances et comptes d'ajustement actifs	2 104 704,67	1 280 618,53
Comptes financiers	18 923,12	9 285,49
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	2 123 627,79	1 289 904,02
Total Actif I+II	358 285 781,36	337 292 567,79

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	325 057 185,14	319 206 373,89
Report à nouveau sur revenu net	965 022,87	874 333,45
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	13 206 538,07	4 499 479,79
Résultat net de l'exercice	18 425 403,08	11 763 560,12
Capitaux propres	357 654 149,16	336 343 747,25
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	357 654 149,16	336 343 747,25
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	259 235,00	491 895,00
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	259 235,00	491 895,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	372 397,20	361 918,44
Concours bancaires	-	95 007,10
Sous-total autres passifs IV	372 397,20	456 925,54
Total Passifs : I+II+III+IV	358 285 781,36	337 292 567,79

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	2 606 692,17	2 788 213,36
Produits sur obligations	4 994 072,05	3 870 554,99
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	25 834,84	33 678,40
Sous-total Produits sur opérations financières	7 626 599,06	6 692 446,75
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-3 702,20	-38 174,64
Sous-total Charges sur opérations financières	-3 702,20	-38 174,64
Total Revenus financiers nets (A)	7 622 896,86	6 654 272,11
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-3 895 347,90	-3 751 856,59
Frais de gestion de la société de gestion	-3 895 347,90	-3 751 856,59
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-3 895 347,90	-3 751 856,59
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	3 727 548,96	2 902 415,52
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	6 906,16	-31 708,80
Sous-total Revenus nets I = C+D	3 734 455,12	2 870 706,72

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	8 872 101,21	9 144 722,72
Frais de transactions externes et frais de cession	-374 859,66	-364 014,72
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	8 497 241,55	8 780 708,00
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	17 380,46	-99 873,95
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	8 514 622,01	8 680 834,05
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	6 155 428,88	211 250,83
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-1 113,39	572,54
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	6 154 315,49	211 823,37
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	22 010,46	195,98
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	6 176 325,95	212 019,35
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	18 425 403,08	11 763 560,12

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des actions de la zone euro, des obligations (souverain, entreprises, high yield - à caractère spéculatif - convertibles) libellées en euro et des instruments monétaires libellés en euro.

Sur la base d'une allocation dynamique, la gestion investit sur des titres vifs, des OPC et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite.

L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

- Actions : de 0 à 60% de l'actif net ;
- Obligations : de 0 à 100% de l'actif net ;
- Instruments monétaires : de 0 à 100% de l'actif net.

Le Fonds ne sera pas directement exposé au risque de change. Il pourra être exposé indirectement dans la limite de 10% à travers les OPC sélectionnés.

Sur la base de son univers d'investissement, la gestion procède, trimestriellement ou en tant que de besoin en fonction des conditions du marché, à une allocation stratégique, basée sur un modèle quantitatif développé au sein du Groupe Ofi Invest, entre les différentes classes d'actifs afin de gérer leurs contributions au risque global. Ce modèle ne se base en aucun cas sur des hypothèses d'estimations de performances futures, ni d'analyse de tendance, mais uniquement sur des niveaux de volatilité et de corrélations entre les actifs.

Le respect de l'objectif de maintien de la volatilité à un niveau inférieur à 10% pourra impliquer une réduction de l'effet de levier du Fonds et ainsi une moindre performance en lien avec la réduction du niveau de risque de l'OPC.

En fonction des conditions de marché et de ses vues, le gérant a par la suite toute latitude pour procéder de manière discrétionnaire à une allocation tactique qui viendra modifier l'allocation stratégique. L'ajustement qui en résulte peut se faire par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers. Cet ajustement permet également au gérant de poursuivre l'objectif de maintien de la volatilité du portefeuille en deçà de 10%.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net					
en EUR	357 654 149,16	336 343 747,25	329 007 957,83	293 926 365,98	306 989 799,95
Nombre de titres					
Catégorie de parts XL	76 123,6032	90 683,6032	97 332,6032	112 576,3478	128 594,4630
Catégorie de parts OFI PROFIL EQUILIBRE	2 546 277,4897	2 513 912,0963	2 526 179,5106	2 437 872,0390	2 079 292,2236
Catégorie de parts N	285 812,3400	274 497,7600	294 275,4800	308 292,4400	313 023,2200
Catégorie de parts RC EUR	10 938,7292	12 411,9097	7 473,5331	10 107,2706	10 976,1508
Catégorie de parts RF	1,0000	1,0000	1,0000	21 949,7195	15 668,1922
Catégorie de parts VYV EQUILIBRE EURO	13 134,0000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts XL en EUR	205,12	193,12	185,03	165,43	193,27
Catégorie de parts OFI PROFIL EQUILIBRE en EUR	120,88	114,72	110,80	99,86	117,60
Catégorie de parts N en EUR	110,93	106,06	103,04	93,66	110,84
Catégorie de parts RC EUR en EUR	110,74	105,41	102,12	92,31	109,03
Catégorie de parts RF en EUR	114,30	107,65	103,24	92,90	109,08
Catégorie de parts VYV EQUILIBRE EURO en EUR	100,58 ⁽¹⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI PROFIL EQUILIBRE en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RC EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV EQUILIBRE EURO en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI PROFIL EQUILIBRE en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	1,60	1,31	1,11	1,31	0,96
Catégorie de parts RC EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV EQUILIBRE EURO en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices (suite)**

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Catégorie de parts OFI PROFIL EQUILIBRE en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RC EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV EQUILIBRE EURO en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI PROFIL EQUILIBRE en EUR	1,17	0,88	0,69	0,16	0,46
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-0,67	-
Catégorie de parts RC EUR en EUR	0,75	0,50	0,34	-0,13	0,11
Catégorie de parts RF en EUR	7,75	1,50	-124,93	0,43	0,75
Catégorie de parts VYV EQUILIBRE EURO en EUR	0,46	-	-	-	-

(1) La catégorie de parts VYV EQUILIBRE EURO a été créée le 01/12/2025 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

Le FCP valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la Société de Gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPCVM

Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation ou, à défaut, sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Le Fonds n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Cette procédure reste exceptionnelle.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPCVM, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué, sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1,20% TTC pour les parts XL et OFI INVEST ESG EQUILIBRE
- 1,55% TTC pour les parts RC EUR
- 1,00% TTC pour les parts RF
- 0,80% TTC pour les parts N
- 1,20% TTC pour les parts VYV Equilibre Euro

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Frais indirects

Le fonds investira uniquement dans des parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement dont les frais ne dépasseront pas 1 % TTC maximum.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPCVM sur lesquels l'OPCVM investit lui seront reversées.

Description de la méthode de calcul des rétrocessions

Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPCVM à chaque valorisation.

La provision est calculée pour chaque OPCVM sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPCVM sous-jacent.

Les rétrocessions sont reversées trimestriellement à l'OPCVM après règlement des rétrocessions facturées aux sociétés de gestion des OPCVM sous-jacents.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Parts XL

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Parts OFI INVEST ESG EQUILIBRE, RC EUR, VYV Equilibre Euro et RF

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Parts N

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	336 343 747,25	329 007 957,83
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	23 530 108,87	36 807 061,49
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-20 252 163,16	-41 046 959,35
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 727 548,96	2 902 415,52
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	8 497 241,55	8 780 708,00
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	6 154 315,49	211 823,37
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-346 649,80	-319 259,61
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	357 654 149,16	336 343 747,25

Souscriptions rachats

Catégorie de parts XL	
Parts émises	-
Parts rachetées	14 560,0000
Catégorie de parts OFI PROFIL EQUILIBRE	
Parts émises	153 398,7856
Parts rachetées	121 033,3922
Catégorie de parts N	
Parts émises	34 798,6200
Parts rachetées	23 484,0400
Catégorie de parts RC EUR	
Parts émises	3 108,7056
Parts rachetées	4 581,8861
Catégorie de parts RF	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie de parts VYV EQUILIBRE EURO	
Parts émises	13 134,0000 ⁽²⁾
Parts rachetées	-

(2) La catégorie de parts VYV EQUILIBRE EURO a été créée le 01/12/2025.

Commissions

Catégorie de parts XL		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts OFI PROFIL EQUILIBRE		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts N		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts RC EUR		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts RF		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts VYV EQUILIBRE EURO		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0000970105 - OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO XL

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0012979268 - OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO OFI PROFIL EQUILIBRE

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013223567 - OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO N

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013247392 - OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO RC EUR

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013308913 - OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO RF

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0014010X35 - OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO VYV EQUILIBRE EURO

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Italie +/-	Autres pays +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	98 947	34 101	22 760	17 422	9 212	15 452
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	17 493	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	116 440	NA	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	221 991	170 409	29 667	21 915	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	19	-	-	-	19

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-8 308	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	162 101	29 667	21 915	19

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	486	20 726	30 085	170 695
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	19	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-2 788	-5 521
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	19	486	20 726	27 297	165 174

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	AUD +/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	14	0	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	14	0	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	221 166	399	426
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	221 166	399	426

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	19	
<i>Société Générale</i>	19	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>				
FR0000008997 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D France		Monétaire	EUR	14 189
LU2533812991 BNP PARIBAS	BNP PARIBAS EASY EUR AGGREATE BOND ETF Luxembourg		Obligations	EUR	13 641
LU2244386053 BNP PARIBAS	BNP PARIBAS EASY SICAV EUR HIGH YIELD SRI FOSSIL FREE Luxembourg		Obligations	EUR	7 134
Total					34 965

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	1 805 702,30
Souscriptions à recevoir	299 002,37
Total créances	2 104 704,67
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-360 723,27
Provision commission de mouvement	-2 871,09
Autre	-8 802,84 ⁽³⁾
Total dettes	-372 397,20
Total	1 732 307,47

(3) Provision sur prestation de récupération fiscale Aberdeen

Frais de gestion

Catégorie de parts XL	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts OFI PROFIL EQUILIBRE	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,73
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Frais de gestion (suite)

Catégorie de parts RC EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RF	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,51
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts VYV EQUILIBRE EURO	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20 ⁽⁴⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(4) La catégorie de parts VYV EQUILIBRE EURO ayant été créée le 01/12/2025, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital	
Néant	
Autres engagements reçus et / ou donnés	
Néant	
Autres engagements (par nature de produit)	
	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			

Autres informations (suite)

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	2 979,00	4 763,00	14 188 977,00

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts XL		
Revenus nets	273 021,75	272 928,42
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	273 021,75	272 928,42
Report à nouveau	962 725,16	873 935,10
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 235 746,91	1 146 863,52
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1 235 746,91	1 146 863,52
Capitalisation	-	-
Total	1 235 746,91	1 146 863,52
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	76 123,6032	90 683,6032
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts OFI PROFIL EQUILIBRE		
Revenus nets	2 997 543,88	2 230 135,46
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 997 543,88	2 230 135,46
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 997 543,88	2 230 135,46
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 997 543,88	2 230 135,46
Total	2 997 543,88	2 230 135,46
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts N		
Revenus nets	455 446,57	361 399,26
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	455 446,57	361 399,26
Report à nouveau	2 297,71	398,35
Sommes distribuables au titre du revenu net	457 744,28	361 797,61
Affectation :		
Distribution	457 299,74	359 592,07
Report à nouveau du revenu de l'exercice	444,54	2 205,54
Capitalisation	-	-
Total	457 744,28	361 797,61
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	285 812,3400	274 497,7600
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,60	1,31
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts RC EUR		
Revenus nets	8 258,18	6 242,08
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	8 258,18	6 242,08
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	8 258,18	6 242,08
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	8 258,18	6 242,08
Total	8 258,18	6 242,08

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts RF		
Revenus nets	1,79	1,50
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1,79	1,50
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1,79	1,50
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,79	1,50
Total	1,79	1,50
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts VYV EQUILIBRE EURO		
Revenus nets	182,95⁽⁵⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	182,95	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	182,95	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	182,95	-
Total	182,95	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(5) La catégorie de parts VYV EQUILIBRE EURO a été créée le 01/12/2025.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts XL		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	371 397,45	449 741,99
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	371 397,45	449 741,99
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	825 900,71	534 126,99
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 197 298,16	983 868,98
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1 197 298,16	983 868,98
Capitalisation	-	-
Total	1 197 298,16	983 868,98
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	76 123,6032	90 683,6032
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts OFI PROFIL EQUILIBRE		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	7 349 552,61	7 443 895,07
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	7 349 552,61	7 443 895,07
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	11 189 260,75	3 603 141,15
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	18 538 813,36	11 047 036,22
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	18 538 813,36	11 047 036,22
Capitalisation	-	-
Total	18 538 813,36	11 047 036,22
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 546 277,4897	2 513 912,0963
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts N		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	758 747,78	753 356,75
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	758 747,78	753 356,75
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 161 552,55	362 211,65
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 920 300,33	1 115 568,40
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1 920 300,33	1 115 568,40
Capitalisation	-	-
Total	1 920 300,33	1 115 568,40
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	285 812,3400	274 497,7600
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts RC EUR		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	28 968,37	33 837,28
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	28 968,37	33 837,28

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	29 821,10	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	58 789,47	33 837,28
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	58 789,47	33 837,28
Capitalisation	-	-
Total	58 789,47	33 837,28
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10 938,7292	12 411,9097
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts RF		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3,00	2,96
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3,00	2,96
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	2,96	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5,96	2,96
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	2,96
Capitalisation	5,96	-
Total	5,96	2,96
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts VYV EQUILIBRE EURO		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 952,80⁽⁶⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	5 952,80	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 952,80	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	5 952,80	-
Total	5 952,80	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	13 134,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(6) La catégorie de parts VYV EQUILIBRE EURO a été créée le 01/12/2025.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				98 947 130,46	27,67
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				<i>98 947 130,46</i>	<i>27,67</i>
ADIDAS NOM	Manufacture	EUR	5 322,00	899 684,10	0,25
ADYEN BV	IT/Communication	EUR	452,00	621 500,00	0,17
AIR LIQUIDE	Manufacture	EUR	10 204,00	1 635 293,04	0,46
AIRBUS BR BEARER SHS	Manufacture	EUR	11 087,00	2 199 660,80	0,62
AKZO NOBEL NV	Manufacture	EUR	19 913,00	1 178 849,60	0,33
ALLIANZ SE-NOM	Finance/Assurance	EUR	8 821,00	3 444 600,50	0,96
ALSTOM	Manufacture	EUR	57 361,00	1 443 776,37	0,40
AMADEUS IT GROUP SA	IT/Communication	EUR	17 872,00	1 123 076,48	0,31
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	Manufacture	EUR	25 342,00	1 391 275,80	0,39
ASML HOLDING N.V.	Manufacture	EUR	7 064,00	6 508 769,60	1,82
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	52 636,00	2 155 970,56	0,60
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Finance/Assurance	EUR	148 037,00	2 968 141,85	0,83
BANCO SANTANDER SA	Finance/Assurance	EUR	116 883,00	1 177 011,81	0,33
BAYERISCHE MOTORENWERKE	Manufacture	EUR	18 940,00	1 764 071,60	0,49
BIOMERIEUX SA	Manufacture	EUR	10 604,00	1 169 621,20	0,33
BNP PARIBAS	Finance/Assurance	EUR	17 530,00	1 416 248,70	0,40
BUREAU VERITAS	Science/Technologie	EUR	52 520,00	1 427 493,60	0,40
CAPGEMINI SE	IT/Communication	EUR	6 145,00	874 126,25	0,24
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	Manufacture	EUR	17 353,00	491 263,43	0,14
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	Commerce	EUR	19 336,00	1 681 458,56	0,47
DANONE SA	Manufacture	EUR	10 455,00	802 734,90	0,22
DASSAULT SYSTEMES SE	IT/Communication	EUR	24 394,00	581 552,96	0,16
DEUTSCHE BOERSE AG	Finance/Assurance	EUR	2 716,00	607 569,20	0,17
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	IT/Communication	EUR	40 087,00	1 108 806,42	0,31
DSM FIRMENICH LTD	Manufacture	EUR	18 754,00	1 289 525,04	0,36
EDENRED	Science/Technologie	EUR	11 832,00	223 743,12	0,06
ENEL SPA	Energie	EUR	305 848,00	2 715 012,70	0,76
ENGIE SA	Energie	EUR	50 355,00	1 128 455,55	0,32
ESSILOR LUXOTTICA SA	Manufacture	EUR	5 253,00	1 417 784,70	0,40
EVONIK INDUSTRIES AG	Manufacture	EUR	35 141,00	469 483,76	0,13
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	Mines	EUR	4 310,00	674 946,00	0,19
HENKEL KGAA VZ PFD	Manufacture	EUR	10 927,00	760 300,66	0,21
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	463,00	982 486,00	0,27
IBERDROLA SA	Energie	EUR	95 990,00	1 772 455,35	0,50
INDITEX	Commerce	EUR	25 969,00	1 463 093,46	0,41
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	Manufacture	EUR	48 376,00	1 825 226,48	0,51
ING GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	108 765,00	2 611 447,65	0,73
INTESA SANPAOLO SPA	Finance/Assurance	EUR	548 567,00	3 248 065,21	0,91
KBC GROUPE	Finance/Assurance	EUR	3 562,00	396 272,50	0,11
KERING	Commerce	EUR	1 207,00	363 307,00	0,10

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KERRY GROUP A	Manufacture	EUR	12 811,00	999 258,00	0,28
KONINKLIJKE KPN NV	IT/Communication	EUR	311 801,00	1 239 720,78	0,35
LEGRAND	Manufacture	EUR	5 935,00	755 228,75	0,21
LOREAL SA	Manufacture	EUR	3 360,00	1 231 776,00	0,34
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Manufacture	EUR	4 112,00	2 652 240,00	0,74
MERCK KGAA	Manufacture	EUR	9 362,00	1 147 781,20	0,32
METSO CORPORATION	Construction	EUR	77 418,00	1 159 721,64	0,32
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	Finance/Assurance	EUR	1 558,00	875 907,60	0,24
NOKIA OYJ	Manufacture	EUR	134 186,00	747 684,39	0,21
PROSUS N V	IT/Communication	EUR	12 847,00	678 963,95	0,19
PRYSMIAN SPA	Manufacture	EUR	9 299,00	803 247,62	0,22
PUMA AG	Manufacture	EUR	13 310,00	296 813,00	0,08
SAFRAN	Manufacture	EUR	4 181,00	1 243 429,40	0,35
SAIPEM SPA	Manufacture	EUR	398 287,00	965 845,98	0,27
SANOFI	Manufacture	EUR	21 841,00	1 806 687,52	0,51
SAP SE	IT/Communication	EUR	20 080,00	4 183 668,00	1,17
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Manufacture	EUR	14 829,00	3 483 332,10	0,97
SEB SA	Manufacture	EUR	13 045,00	643 118,50	0,18
SIEMENS AG-NOM	Manufacture	EUR	11 759,00	2 812 164,85	0,79
SIEMENS ENERGY AG	Manufacture	EUR	5 455,00	656 782,00	0,18
SIEMENS HEALTHINEERS AG	Manufacture	EUR	23 445,00	1 053 149,40	0,29
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	20 622,00	1 417 143,84	0,40
SODEXO	Tourisme	EUR	11 847,00	517 713,90	0,14
STMICROELECTRONICS NV	Manufacture	EUR	46 215,00	1 038 682,13	0,29
TECHNIP ENERGIES NV	Mines	EUR	20 448,00	664 151,04	0,19
UNICREDIT SPA	Finance/Assurance	EUR	20 873,00	1 480 313,16	0,41
UPM KYMMENE OYJ	Manufacture	EUR	13 322,00	330 252,38	0,09
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Eau/Déchets	EUR	33 427,00	993 450,44	0,28
VINCI SA	Construction	EUR	7 382,00	886 209,10	0,25
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	Immobilier	EUR	34 820,00	854 482,80	0,24
WIENERBERGER	Manufacture	EUR	20 697,00	633 742,14	0,18
WOLTERS KLUWER CVA	IT/Communication	EUR	7 701,00	680 306,34	0,19
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				221 991 235,00	62,07
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				221 991 235,00	62,07
A2A SPA 3.625% 30/01/2035	Energie	EUR	593 000,00	606 198,47	0,17
ABN AMRO BANK NV 3.875% 15/01/2032	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	530 914,18	0,15
ABN AMRO BANK NV 4.375% 16/07/2036	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	314 782,89	0,09
ACHMEA BV VAR 02/11/2044	Finance/Assurance	EUR	149 000,00	162 952,81	0,05

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ADIF ALTA VELOCIDAD 3.625% 30/04/2035	Construction	EUR	2 700 000,00	2 777 459,67	0,78
AGEAS VAR 02/05/2056	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	419 661,86	0,12
AIB GROUP PLC VAR 04/04/2028	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	405 257,48	0,11
AIR LIQUIDE FINANCE 3.0% 05/05/2033	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	394 197,48	0,11
ALLIANDER NV VAR PERP 31/12/2099	Energie	EUR	300 000,00	317 592,37	0,09
ALLIANZ SE VAR 25/07/2053	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	571 899,05	0,16
ALPHA BANK SA VAR 12/05/2030	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	218 338,55	0,06
ALPHA BANK SA VAR 27/06/2029	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	225 698,88	0,06
ALPHABET INC 3% 06/05/2033	IT/Communication	EUR	300 000,00	301 090,44	0,08
ALPHABET INC 3.50% 06/11/2038	IT/Communication	EUR	571 000,00	556 390,07	0,16
AMCOR UK FINANCE PLC 3.75% 20/02/2033	Finance/Assurance	EUR	241 000,00	239 805,66	0,07
ARKEMA PERP 31/12/2099	Manufacture	EUR	400 000,00	408 994,30	0,11
AROUNDTOWN SA 3.5% 13/05/2030	Immobilier	EUR	800 000,00	809 556,82	0,23
ASB BANK LIMITED 3.185% 16/04/2029	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	309 392,01	0,09
ASTRAZENECA FINANCE LLC 3.278% 05/08/2033	Finance/Assurance	EUR	361 000,00	365 191,45	0,10
AXA SA 3.625% 10/01/2033	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	845 058,74	0,24
AXA SA VAR 07/10/2041	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	447 990,21	0,13
AXA SA VAR 10/07/2042	Finance/Assurance	EUR	266 000,00	240 704,78	0,07
BANCO BPM SPA 3.375% 21/01/2030	Finance/Assurance	EUR	396 000,00	413 238,10	0,12
BANCO BPM SPA VAR 23/10/2031	Finance/Assurance	EUR	480 000,00	477 645,90	0,13
BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 13/06/2031	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	305 857,03	0,09
BANK OF AMERICA CORP VAR 08/08/2029	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	284 335,07	0,08
BANK OF AMERICA CORP VAR 24/05/2032	Finance/Assurance	EUR	1 243 000,00	1 115 932,26	0,31
BANK OF MONTREAL VAR 09/01/2032	Finance/Assurance	EUR	722 000,00	729 413,06	0,20
BANQUE 4.75% 10/11/2031	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	855 254,14	0,24
BARCLAYS PLC VAR 31/05/2036	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	216 063,60	0,06
BAWAG P S K VAR 02/09/2033	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	199 973,64	0,06
BELFIUS BANK SA 3.375% 20/02/2031	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	822 045,26	0,23
BELFIUS BANK SA NV 3.375% 28/05/2030	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	307 655,22	0,09
BMS IRELAND CAP FUNDING 3.363% 10/11/2033	Finance/Assurance	EUR	405 000,00	402 675,17	0,11
BMW FINANCE NV 3.25% 20/05/2031	Finance/Assurance	EUR	512 000,00	523 929,32	0,15
BNP PARIBAS VAR 13/11/2032	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	427 238,90	0,12
BNP PARIBAS VAR 19/01/2036	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	509 120,07	0,14
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	Admin. publique	EUR	6 664 000,00	4 805 942,61	1,34
BOOKING HOLDINGS INC 4.75% 15/11/2034	Admin. privée	EUR	200 000,00	216 265,40	0,06
BPCE SA 0.5% 15/09/2027	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	691 735,97	0,19
BPCE SA VAR 02/03/2030	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	434 485,64	0,12
BT FINANCE PLC 3.375% 17/11/2032	Science/Technologie	EUR	409 000,00	406 689,49	0,11
BTPS 3.7% 15/06/2030	Admin. publique	EUR	4 540 000,00	4 734 423,75	1,32
BTPS i 1.8% 15/05/2036	Admin. publique	EUR	2 910 000,00	3 033 690,71	0,85
BUREAU VERITAS SA 3.125% 15/11/2031	Science/Technologie	EUR	600 000,00	599 505,86	0,17
CAPGEMINI SE 3.5% 25/09/2034	IT/Communication	EUR	400 000,00	395 080,33	0,11

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CASTELLUM HELSINKI 0.875% 17/09/2029	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	853 944,29	0,24
CBRE GI OPEN END FUND 4.75% 27/03/2034	Finance/Assurance	EUR	443 000,00	478 155,99	0,13
CIE GENERALE DES ESTABLI 3.125% 16/05/2031	Manufacture	EUR	600 000,00	612 686,55	0,17
CNP ASSURANCES SACA VAR 16/07/2054	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	427 054,47	0,12
COMCAST CORP 3.55% 26/09/2036	IT/Communication	EUR	350 000,00	344 744,15	0,10
COMMERZBANK AG VAR 16/07/2032	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	313 367,67	0,09
CONTINENTAL AG 2.875% 09/06/2029	Manufacture	EUR	283 000,00	284 130,45	0,08
COVIVIO 3.625% 17/06/2034	Immobilier	EUR	300 000,00	299 181,49	0,08
COVIVIO 4.625% 05/06/2032	Immobilier	EUR	400 000,00	431 778,58	0,12
COVIVIO HOTELS SACA 4.125% 23/05/2033	Immobilier	EUR	400 000,00	414 425,64	0,12
CPMCAST CORP 3.25% 26/09/2032	IT/Communication	EUR	380 000,00	378 648,40	0,11
CREDIT AGRICOLE SA VAR 15/04/2036	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 269 484,44	0,35
CREDIT MUTUEL ARKEA VAR 15/05/2035	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	430 115,40	0,12
CRELAN SA VAR 23/01/2032	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	452 276,38	0,13
DEUTSCHE BANK AG VAR 13/02/2031	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	206 196,77	0,06
DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2033	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	313 290,08	0,09
DEUTSCHE POST AG 3% 24/03/2030	Transport	EUR	309 000,00	318 390,21	0,09
DIGITAL INTREPID HOLDING 0.625% 15/07/2031	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	682 287,56	0,19
DNB BANK ASA VAR 15/01/2031	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	309 584,42	0,09
DSV FINANCE BV 3.25% 06/11/2030	Finance/Assurance	EUR	193 000,00	195 544,22	0,05
DZ BANK AG VAR 15/10/2035	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	301 624,74	0,08
E ON SE 3.375% 15/01/2031	Energie	EUR	438 000,00	459 617,64	0,13
E ON SE 3.75% 01/03/2029	Energie	EUR	53 000,00	56 355,92	0,02
EAST JAPAN RAILWAY CO 3.727% 02/09/2037	Transport	EUR	577 000,00	579 610,17	0,16
EATON CAPITAL ULC 3.625% 09/05/2035	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	408 761,97	0,11
EDP FINANCE BV 1.875% 21/09/2029	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	194 145,04	0,05
EDP SA VAR 02/12/2055	Energie	EUR	400 000,00	399 274,14	0,11
EDP SERVICIOS FIN ESP SA 3.125% 03/12/2031	Science/Technologie	EUR	286 000,00	283 564,81	0,08
ELECTRICITE DE FRANCE 4.75% 12/10/2034	Energie	EUR	400 000,00	432 468,66	0,12
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.875% 11/06/2031	Energie	EUR	400 000,00	415 988,88	0,12
ELISA OYJ 2.875% 14/05/2030	IT/Communication	EUR	695 000,00	701 302,98	0,20
ELLEVIO AB 3.75% 14/05/2035	Energie	EUR	321 000,00	326 324,29	0,09
ELM BV FOR JULIUS BAER 3.375% 19/06/2030	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	405 569,26	0,11
ENEL FINANCE INTL INV 1.125% 16/09/2026	Finance/Assurance	EUR	488 000,00	485 770,44	0,14
ENEL SPA VAR PERPETUAL	Energie	EUR	694 000,00	638 329,41	0,18
ENGIE SA 3.875% 06/01/2031	Energie	EUR	600 000,00	642 632,30	0,18
ESSITY AB 0.5% 03/02/2030	Manufacture	EUR	100 000,00	91 476,27	0,03
ESSITY CAPITAL BV 0.25% 15/09/2029	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	91 404,71	0,03
EUROPEAN 3.375% 12/12/2035	Autre	EUR	1 310 103,00	1 333 133,53	0,37
EUROPEAN UNION 2.5% 04/12/2031	Autre	EUR	1 410 000,00	1 393 392,71	0,39
EUROPEAN UNION 3% 04/12/2034	Autre	EUR	2 020 000,00	2 014 142,28	0,56

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EUROPEAN UNION 3.375% 05/10/2054	Autre	EUR	1 990 000,00	1 782 695,43	0,50
EVONIK INDUSTRIES AG VAR 09/09/2055	Manufacture	EUR	300 000,00	301 274,92	0,08
EXPERIAN FINANCE PLC 3.51% 15/12/2033	IT/Communication	EUR	347 000,00	345 656,92	0,10
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	Admin. publique	EUR	5 800 327,06	4 450 184,93	1,24
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	Admin. publique	EUR	8 481 534,20	7 626 181,93	2,13
FINGRID OYJ 2.75% 04/12/2029	Energie	EUR	333 000,00	332 181,14	0,09
FINLAND 0.05% 15/09/2028	Admin. publique	EUR	838 000,00	800 528,20	0,22
FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	Admin. publique	EUR	874 000,00	774 329,04	0,22
FINNISH GOVERNMENT 1.125% 15/04/2034	Admin. publique	EUR	455 000,00	395 785,30	0,11
FORTIVE CORPORATION 3.7% 15/08/2029	Manufacture	EUR	300 000,00	310 957,77	0,09
FORTUM OYJ 4% 26/05/2028	Energie	EUR	600 000,00	630 946,77	0,18
FRANCE 0% 25/11/2030	Admin. publique	EUR	3 533 000,00	3 085 510,22	0,86
FRANCE 0.5% 25/05/2040	Admin. publique	EUR	11 236 770,00	7 050 086,49	1,97
FRANCE 0.75% 25/12/2028	Admin. publique	EUR	1 410 000,00	1 345 157,58	0,38
FRANCE 1.25% 25/05/2034	Admin. publique	EUR	1 728 146,00	1 475 984,40	0,41
FRANCE 1.25% 25/05/2038	Admin. publique	EUR	5 180 000,00	3 917 144,38	1,10
FRANCE 3.2% 25/05/2035	Admin. publique	EUR	1 416 000,00	1 410 443,65	0,39
FRANCE 3.5% 25/11/2035	Admin. publique	EUR	6 124 457,00	6 116 810,66	1,71
FRANCE GOVT OF 3% 25/05/2054	Admin. publique	EUR	1 890 000,00	1 489 760,65	0,42
FRANCE i 0.1% 01/03/2028	Admin. publique	EUR	6 016 289,00	7 049 551,47	1,97
FRENCH REPUBLIC 0.10% i 25/07/2031	Admin. publique	EUR	1 346 889,00	1 567 589,60	0,44
FRESENIUS MEDICAL CARE A 3.125% 08/12/2028	Santé/Social	EUR	241 000,00	243 732,28	0,07
GDF SUEZ 1.5% 13/03/2035	Energie	EUR	200 000,00	168 335,32	0,05
GERMANY 2.5% 15/02/2035	Admin. publique	EUR	8 201 357,00	8 194 064,33	2,29
GERMANY 2.6% 15/08/2034	Admin. publique	EUR	4 404 802,00	4 386 858,16	1,23
GERMANY 2.6% 15/08/2035	Admin. publique	EUR	3 380 000,00	3 352 852,12	0,94
GIVAUDAN FIN EUROPE 2.875% 09/09/2029	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	302 140,36	0,08
GIVAUDAN FIN EUROPE 4.125% 28/11/2033	Finance/Assurance	EUR	339 000,00	354 687,06	0,10
GROUPE ACM VAR 1.85% 21/04/2042	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	180 027,48	0,05
HANNOVER RE VAR 08/10/2040	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	652 670,99	0,18
HOWOGE WOHNUNGS 3.875% 05/06/2030	Construction	EUR	500 000,00	524 884,59	0,15
IBERDROLA FINANZAS SAU VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	301 055,14	0,08
IBERDROLA FINANZAS SAU VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 038 596,30	0,29
IBERDROLA INTL BV VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	95 234,00	0,03
ICADE SA 4.375% 22/05/2035	Immobilier	EUR	600 000,00	608 123,26	0,17
IDS FINANCING PLC 1% 01/01/2029	Finance/Assurance	EUR	355 000,00	356 082,02	0,10
IMERYS 4% 21/11/2032	Mines	EUR	300 000,00	299 433,45	0,08
INFORMA PLC 3.375% 09/06/2031	Admin. privée	EUR	261 000,00	265 585,20	0,07
ING GROEP NV VAR 20/08/2037	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	908 901,62	0,25
INTESA SANPAOLO 5.125% 29/08/2031	Finance/Assurance	EUR	532 000,00	591 229,16	0,17
INTESA SANPAOLO SPA VAR 16/09/2032	Finance/Assurance	EUR	785 000,00	808 336,65	0,23
INVESTOR AB 3.5% 31/03/2034	Finance/Assurance	EUR	303 000,00	311 220,18	0,09

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRELAND 1.10% 15/05/2029	Admin. publique	EUR	805 423,00	779 272,68	0,22
IRELAND 1.3% 15/05/2033	Admin. publique	EUR	386 883,39	351 135,31	0,10
IRELAND 2% 18/02/2045	Admin. publique	EUR	344 831,75	278 409,93	0,08
ITALIAN REPUBLIC 2.55% 25/02/2027	Admin. publique	EUR	5 650 000,00	5 727 608,58	1,60
ITALIAN REPUBLIC 3.65% 01/08/2035	Admin. publique	EUR	6 310 000,00	6 503 098,69	1,82
ITALY 4% 01/02/2037	Admin. publique	EUR	3 129 000,00	3 307 494,49	0,92
JOHNSON CONTROLS TYCO FI 3.125% 11/12/2033	Manufacture	EUR	312 000,00	302 587,09	0,08
JPMORGAN CHASE & CO VAR 23/01/2036	Finance/Assurance	EUR	658 000,00	672 272,40	0,19
KBC GROUP NV VAR 17/04/2035	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	541 068,01	0,15
KINGDOM OF BELGIUM 0.8% 22/06/2028	Admin. publique	EUR	327 759,16	317 689,68	0,09
KINGDOM OF BELGIUM 3.00% 22/06/2034	Admin. publique	EUR	2 161 015,52	2 165 795,21	0,61
KINGDOM OF BELGIUM 4.25% 28/03/2041	Admin. publique	EUR	2 545 137,11	2 750 993,03	0,77
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.75% 15/07/2027	Admin. publique	EUR	521 765,00	513 429,98	0,14
KINGDOM OF NETHERLANDS 2.5% 15/01/2033	Admin. publique	EUR	2 284 200,00	2 305 888,64	0,64
KINGDOM OF NETHERLANDS 3.75% 15/01/2042	Admin. publique	EUR	1 595 023,00	1 729 455,69	0,48
KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	Admin. publique	EUR	1 688 000,00	1 509 998,55	0,42
KINGDOM OF SPAIN 4% 31/10/2054	Admin. publique	EUR	1 365 000,00	1 348 623,93	0,38
KINGDOM OF SPAIN i 1% 30/11/2030	Admin. publique	EUR	5 094 000,00	6 584 594,53	1,84
KLEPIERRE 1.375% 16/02/2027	Immobilier	EUR	900 000,00	901 276,03	0,25
KLEPIERRE SA 3.875% 23/09/2033	Immobilier	EUR	400 000,00	411 012,44	0,11
KONINKLIJKE KPN NV 0.875% 14/12/2032	IT/Communication	EUR	300 000,00	253 658,22	0,07
KONINKLIJKE KPN NV 3.875% 03/07/2031	IT/Communication	EUR	200 000,00	210 319,32	0,06
LLOYDS BANKING GROUP PLC VAR 09/05/2035	Finance/Assurance	EUR	506 000,00	527 935,59	0,15
LLOYDS BANKING GROUP PLC VAR 14/05/2032	Finance/Assurance	EUR	256 000,00	268 767,95	0,08
LSEG NETHERLANDS BV 4.231% 29/09/2030	Finance/Assurance	EUR	383 000,00	406 033,60	0,11
LVMH MOET HENNESSY VUITT 3% 07/03/2032	Manufacture	EUR	800 000,00	812 826,08	0,23
MAGNA INTERNATIONAL 3.625% 21/05/2031	Manufacture	EUR	323 000,00	334 076,69	0,09
MAGNUM ICC FIN 3.75% 26/11/2034	Finance/Assurance	EUR	562 000,00	560 055,25	0,16
MERCK KGAA VAR 24/11/2055	Manufacture	EUR	1 100 000,00	1 103 503,58	0,31
MONDI FINANCE PLC 3.75% 18/05/2033	Finance/Assurance	EUR	676 000,00	692 381,33	0,19
MORGAN STANLEY VAR 21/03/2035	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	418 285,32	0,12
MORGAN STANLEY VAR 22/05/2031	Finance/Assurance	EUR	634 000,00	654 931,00	0,18
NATIONAL GRID 4.151% 12/09/2027	Finance/Assurance	EUR	568 000,00	589 940,98	0,16
NATIONAL GRID NORTH AMERICA INC 3.631% 03/09/2031	Finance/Assurance	EUR	429 000,00	441 078,69	0,12
NATIONWIDE BLDG VAR 30/07/2035	Finance/Assurance	EUR	189 000,00	195 039,43	0,05
NATWEST GROUP PLC VAR 12/09/2032	Finance/Assurance	EUR	661 000,00	675 828,67	0,19
NATWEST GROUP PLC VAR 25/02/2035	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	518 704,00	0,15
NN BANK NV 0.5% 21/09/2028	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	282 771,62	0,08
NOMURA HOLDINGS INC 3.459% 28/05/2030	Finance/Assurance	EUR	509 000,00	523 599,68	0,15
NORDEA BANK ABP VAR 19/11/2035	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	495 142,47	0,14

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NTT FINANCE CORP 3.678% 16/07/2033	Finance/Assurance	EUR	288 000,00	294 633,42	0,08
OBRIGACOES DO TESOURO 0.7% 15/10/2027	Admin. publique	EUR	825 039,75	807 056,03	0,23
OP CORPORATE BANK PLC 2.875% 27/11/2029	Finance/Assurance	EUR	659 000,00	662 085,38	0,19
ORANGE SA 3.625% 16/11/2031	IT/Communication	EUR	600 000,00	616 533,45	0,17
ORANGE SA VAR PERPETUAL	IT/Communication	EUR	800 000,00	880 409,75	0,25
P3 GROUP SARL 4.0% 19/04/2032	Finance/Assurance	EUR	169 000,00	175 179,10	0,05
PPG INDUSTRIES INC 3.25% 04/03/2032	Manufacture	EUR	394 000,00	399 191,19	0,11
PROLOGIS EURO FINANCE 4% 05/05/2034	Finance/Assurance	EUR	495 000,00	517 373,66	0,14
PROLOGIS INTL FUND II 1.625% 17/06/2032	Finance/Assurance	EUR	450 000,00	405 284,92	0,11
PROXIMUS SADP 0.75% 17/11/2036	IT/Communication	EUR	500 000,00	376 718,42	0,11
RAIFFEISEN SCHWEIZ VAR 03/09/2032	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	413 310,50	0,12
RED ELECTRICA CORP VAR PREPETUAL	Energie	EUR	800 000,00	842 922,85	0,24
RELX FINANCE 3.375% 20/03/2033	Finance/Assurance	EUR	470 000,00	479 694,94	0,13
RELX FINANCE BV 0.5% 10/03/2028	Finance/Assurance	EUR	129 000,00	123 955,23	0,03
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	Admin. publique	EUR	596 000,00	538 140,32	0,15
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/10/2040	Admin. publique	EUR	2 880 000,00	1 722 326,40	0,48
REPUBLIC OF AUSTRIA 2.95% 20/02/2035	Admin. publique	EUR	458 400,00	465 327,25	0,13
REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	Admin. publique	EUR	1 732 709,34	1 550 878,35	0,43
REPUBLIC OF FINLAND 0.25% 15/09/2040	Admin. publique	EUR	455 000,00	285 142,64	0,08
REPUBLIC OF ITALY 3.25% 01/09/2046	Admin. publique	EUR	2 206 000,00	1 962 793,25	0,55
REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	Admin. publique	EUR	2 500 000,00	2 525 950,55	0,71
REPUBLIC OF ITALY i 1.25%i 15/09/2032	Admin. publique	EUR	2 850 000,00	3 679 501,46	1,03
REPUBLIC OF PORTUGAL 0.475% 18/10/2030	Admin. publique	EUR	858 302,75	782 332,73	0,22
REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035	Admin. publique	EUR	505 455,13	410 958,22	0,11
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	Admin. publique	EUR	2 493 831,39	2 704 047,71	0,76
REPUBLIC OF SLOVAKIA 2% 17/10/2047	Admin. publique	EUR	3 660 000,00	2 495 218,04	0,70
ROQUETTE FRERES 3.774% 25/11/2031	Manufacture	EUR	400 000,00	403 103,72	0,11
SAGE GROUP PLC 3.82% 15/02/2028	IT/Communication	EUR	280 000,00	295 139,33	0,08
SANDOZ FINANCE 4% 26/03/2035	Manufacture	EUR	206 000,00	214 856,53	0,06
SANOFI SA 3% 23/06/2032	Manufacture	EUR	400 000,00	404 103,84	0,11
SCHEIDER ELECTRIC SE 3.0% 03/09/2030	Manufacture	EUR	300 000,00	304 434,53	0,09
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3% 10/01/2031	Manufacture	EUR	800 000,00	824 959,23	0,23
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.125% 13/10/2029	Manufacture	EUR	200 000,00	204 270,36	0,06
SCOTTISH HYDRO ELECTRIC 3.375% 04/09/2032	Energie	EUR	276 000,00	278 559,43	0,08
SELP FINANCE SARL 3.75% 16/01/2032	Immobilier	EUR	171 000,00	178 123,84	0,05
SIKA CAPITAL BV 3.75% 03/05/2030	Finance/Assurance	EUR	329 000,00	346 945,87	0,10
SMURFIT KAPPA TREASURY 3.489% 24/11/2031	Finance/Assurance	EUR	174 000,00	174 752,50	0,05
SOCIETE GENERALE VAR 15/11/2032	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	604 586,55	0,17
SOCIETE GENERALE VAR 20/11/2035	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	501 386,78	0,14
SSE PLC 3.5% 18/03/2032	Energie	EUR	526 000,00	545 785,96	0,15
SSE PLC VAR PERP	Energie	EUR	400 000,00	416 545,42	0,12
SYENSQO SA 3.375% 28/05/2031	Manufacture	EUR	600 000,00	610 420,44	0,17
TELE2 AB 0.75% 23/03/2031	IT/Communication	EUR	600 000,00	542 062,68	0,15

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TELE2 AB 3.75% 22/11/2029	IT/Communication	EUR	351 000,00	361 021,24	0,10
TELSTRA GROUP LTD 3.375% 02/03/2035	IT/Communication	EUR	700 000,00	696 904,75	0,19
TELSTRA GROUP LTD 3.75% 04/05/2031	IT/Communication	EUR	200 000,00	211 058,79	0,06
TERNA RETE ELETTRICA 3.0% 22/07/2031	Energie	EUR	500 000,00	501 383,01	0,14
TERNA RETE ELETTRICA VAR PERP 31/12/2099	Energie	EUR	200 000,00	214 301,37	0,06
THALES SA 4.25% 18/10/2031	Manufacture	EUR	400 000,00	426 627,45	0,12
TORONTO DOM BANK VAR 23/01/2036	Finance/Assurance	EUR	384 000,00	404 410,60	0,11
TRANSURBAN FINANCE CO 4.143% 17/04/2035	Finance/Assurance	EUR	138 000,00	145 301,90	0,04
UBS GROUP AG VAR 09/06/2033	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	317 013,86	0,09
UCB SA 4.25% 20/03/2030	Manufacture	EUR	400 000,00	425 809,42	0,12
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD 3.875% 11/09/2034	Immobilier	EUR	500 000,00	502 567,53	0,14
UNICAJA BANCO SA VAR 30/06/2031	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	204 850,66	0,06
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.75% 30/06/2032	IT/Communication	EUR	392 000,00	403 798,34	0,11
VEOLIA ENVIRONMENT SA 2.974% 10/01/2031	Eau/Déchets	EUR	500 000,00	509 951,30	0,14
VERBUND AG 3.25% 17/05/2031	Energie	EUR	500 000,00	515 468,29	0,14
VERIZON COMMUNICATIONS VAR 15/06/2056	IT/Communication	EUR	828 000,00	829 711,46	0,23
VISA INC 3.5% 15/05/2037	Finance/Assurance	EUR	581 000,00	591 106,06	0,17
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	409 949,48	0,11
VONOVIA SE 0.75% 01/09/2032	Immobilier	EUR	400 000,00	333 771,62	0,09
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03/04/2031	IT/Communication	EUR	377 000,00	398 507,44	0,11
ZUERCHER KANTONALBANK VAR 11/09/2031	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	403 820,20	0,11
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				34 964 553,11	9,78
<i>OPCVM</i>				<i>34 964 553,11</i>	<i>9,78</i>
BNP PARIBAS EASY EUR AGGREATE BOND ETF	Finance/Assurance	EUR	1 279 926,00	13 641 451,31	3,81
BNP PARIBAS EASY SICAV EUR HIGH YIELD SRI FOSSIL FREE	Finance/Assurance	EUR	635 840,00	7 134 124,80	1,99
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	Finance/Assurance	EUR	2 979,00	14 188 977,00	3,97
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				355 902 918,57	99,51

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
<i>Futures</i>				
EURO STOXX 50 ESG	691	141 655,00	-	17 492 665,00
<i>Sous-Total Futures</i>		141 655,00	-	17 492 665,00
Total Actions		141 655,00	-	17 492 665,00
Taux d'intérêts				
<i>Futures</i>				
EURO BOBL	51	-	25 900,00	5 924 160,00
EURO BOBL	-75	37 500,00	-	-8 712 000,00
EURO BUND	97	-	99 910,00	12 374 290,00
EURO BUND	14	8 480,00	-	1 785 980,00
EURO BUND	-8	420,00	-	-1 020 560,00
EURO-BTP	-76	23 180,00	-	-9 133 680,00
EURO-OAT	-33	26 220,00	-	-3 979 470,00

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
EURO-OAT	-46	21 780,00	-	-5 547 140,00
<i>Sous-Total Futures</i>		<i>117 580,00</i>	<i>125 810,00</i>	<i>-8 308 420,00</i>
Total Taux d'intérêts		117 580,00	125 810,00	-8 308 420,00
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	355 902 918,57
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	141 655,00
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-8 230,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-133 425,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	2 123 627,79
Autres passifs (-)	-372 397,20
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	357 654 149,16

OFI INVEST ESG EQUILIBRE EURO

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit	Identifiant d'entité juridique
Ofi Invest ESG Equilibre Euro	969500AOCVYEHX8I4E42

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable

on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **19,42%** d'investissements durables :

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

ayant un objectif social.

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ofi Invest ESG Equilibre Euro (ci-après le « Fonds ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il ou qu'elle n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il ou elle présentait une proportion de **19,42%** d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Pour la poche Action :

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison,

comprenant les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market Index (BKXE) après élimination de 30% de la pondération de l'indice.

Pour la poche Obligataire

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (EROO) après élimination de 30% de la pondération de l'indice.

Les univers ISR de comparaison sont cohérent avec l'indicateur de référence du Fonds.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le Fonds a changé de méthodologie ESG le 1er janvier 2025.

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

Pour le Fonds :

- **La part d'investissement durable du Fonds** a investi **19,42%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

Pour la poche Action :

- **La note ESG moyenne du Fonds**, après élimination de 30% de la pondération de l'indice, a atteint **6,79** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds**, après élimination de 30% de la pondération de l'indice, était de **6,48** sur 10 :

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :

- Indicateur environnemental (PAI 3) : Tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires (Scopes 1, 2 et 3 divisé par le CA) : **656,28** ;
- Indicateur social (PAI 11) : Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de l'UNGC et de l'OCDE : **32,52%**.

Pour la poche obligataire :

- **La note ESG moyenne du Fonds**, après élimination de 30% de la pondération de l'indice, a atteint **7,08** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds**, après élimination de 30% de la pondération de l'indice, était de **6,94** sur 10 :

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : Tonnes de CO2 par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC) : **292,45** ;
- Indicateur social (PAI optionnel 17) : Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises (en euros) : **2235,24**.

Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *...et par rapport aux années précédentes ?*

Au **31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

Emetteurs privés :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille atteint 3.38 sur 5 ;
- **Le pourcentage d'entreprises privées exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : 20%.

Emetteurs publics :

- **La note ESG** : la note ESG du portefeuille atteint 7.13 sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises publiques exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : 20%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte Mondial** : la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses est de 0% par rapport à son univers dont la part est de 1%.
- **La part des femmes dans les organes de gouvernance des sociétés** : la part des femmes dans les organes de gouvernance est de **76%** par rapport à son univers dont la part est de 52%.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Au **29 décembre 2023**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

Emetteurs privés :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,49** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'entreprises privées exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : 0%.

Emetteurs publics :

- **La note ESG** : la note ESG du portefeuille a atteint **7,28** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises publiques exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : 0%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 29 décembre 2023 sont les suivantes :

- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte Mondial** : la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses est de 0% par rapport à son univers dont la part est de **2,07%**.

- **La part des femmes dans les organes de gouvernance des sociétés**: la part des femmes dans les organes de gouvernance est de **0,71%** par rapport à son univers dont la part est de **0,64%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

Emetteurs privés :

- Le score ISR au niveau du portefeuille a atteint **3,64** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'entreprises privées appartenant à la catégorie « sous-surveillance »: 0%.**

Emetteurs publics :

- La note ESG au niveau du portefeuille a atteint **7,22** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises publics appartenant à la catégorie « sous-surveillance »: 0%.**

De plus, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, deux indicateurs ESG correspondant aux caractéristiques sociales et environnementales promues ont été particulièrement suivis. Leurs performances respectives au 30 décembre 2022 ont été les suivantes :

- **La part d'émetteurs faisant l'objet des controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte Mondial** était de **0%** par rapport à son univers ISR dont la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte Mondial était de **1,02%**;

- **La part des femmes dans le Conseil d'Administration ou le Conseil de Surveillance** des entreprises bénéficiaires était de 0,68% par rapport à son univers dont la part était de **0,68%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et le 30 décembre 2022.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 15% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

Au 31 décembre 2025, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient **19,42%**, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable. Ceci implique donc que ces émetteurs :

- ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- n'ont pas causé de préjudice important ;
- et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest Asset Management a vérifié que ces émetteurs :

- n'étaient pas exposés aux Indicateurs d'Incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14 ;
- n'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité ;
- n'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé.

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



● Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Tableau des principales incidences négatives :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	Année 2025	Année 2024	Année 2023
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 1] ¹ Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	Teq CO2	Portefeuille poche action	2246,19	2710,53	N/A
				Portefeuille poche obligataire	1843,98	2084,81	N/A
				Univers ISR Poche action	5477,76	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	3493,11	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	100%	100%	N/A
				Portefeuille poche obligataire	97,06%	80,27%	N/A
				Univers ISR Poche action	99,60%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	96,84%	N/A	N/A
		Emissions de GES de niveau 2	Teq CO2	Portefeuille poche action	913,51	1412,35	N/A
				Portefeuille poche obligataire	791,36	567,94	N/A
				Univers ISR Poche action	1005,24	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	811,30	N/A	N/A
Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action		100%	100%	N/A		
	Portefeuille poche obligataire		97,06%	80,27%	N/A		

¹ Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

				Univers action	ISR	Poche	99,60%	N/A	N/A
				Univers obligatoire	ISR	Poche	96,84%	N/A	N/A
		Emissions de GES de niveau 3	Teq CO2	Portefeuille action		poche	30554,61	27203,92	N/A
				Portefeuille obligatoire		poche	15530,11	15063,65	N/A
				Univers action	ISR	Poche	50937,91	N/A	N/A
				Univers obligatoire	ISR	Poche	35129,53	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	100%	100%	N/A
				Portefeuille obligatoire		poche	97,06%	80,27%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	99,60%	N/A	N/A
				Univers obligatoire	ISR	Poche	96,84%	N/A	N/A
		Emissions totales de GES	Teq CO2	Portefeuille action		poche	33714,32	31326,80	N/A
				Portefeuille obligatoire		poche	18165,46	17716,41	N/A
				Univers action	ISR	Poche	57420,92	N/A	N/A
				Univers obligatoire	ISR	Poche	39433,94	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action		poche	100%	100%	N/A
				Portefeuille obligatoire		poche	97,06%	80,27%	N/A
				Univers action	ISR	Poche	99,60%	N/A	N/A
				Univers obligatoire	ISR	Poche	96,84%	N/A	N/A
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 2] Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	(Teq CO2 / million d'EUR)	Portefeuille action		poche	340,73	339,24	N/A
				Portefeuille obligatoire		poche	227,94	271,13	N/A
				Univers action	ISR	Poche	578,11	N/A	N/A
				Univers obligatoire	ISR	Poche	502,14	N/A	N/A

			Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	100%	100%	N/A
				Portefeuille obligataire	poche	97,06%	80,27%	N/A
				Univers action	ISR Poche	99,60%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR Poche	96,84%	N/A	N/A
			(Teq CO2 / million d'EUR)	Portefeuille action	poche	800,11	721,47	N/A
				Portefeuille obligataire	poche	507,44	606,11	N/A
				Univers action	ISR Poche	1028,49	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR Poche	778,85	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	100%	100%	N/A
				Portefeuille obligataire	poche	97,06%	80,27%	N/A
				Univers action	ISR Poche	99,60%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR Poche	96,84%	N/A	N/A
			Part d'investissement (%)	Portefeuille action	poche	11,49%	6,35%	N/A
				Portefeuille obligataire	poche	3,53%	13,40%	N/A
				Univers action	ISR Poche	13,24%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR Poche	14,27%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	100%	100%	N/A
				Portefeuille obligataire	poche	95,55%	95,38%	N/A
				Univers action	ISR Poche	99,32%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR Poche	96,64%	N/A	N/A
			Part d'énergie non renouvelable consommée (%)	Portefeuille action	poche	51,07%	54,36%	N/A
				Portefeuille obligataire	poche	54,88%	62,57%	N/A
				Univers action	ISR Poche	53,51%	N/A	N/A

[PAI 3]
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements

Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)

[PAI 4]
Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

[PAI 5]
Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable

Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie

Biodiversité	[PAI 7] Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Part d'investissement (%)	Portefeuille action poche	1,35%	1,31%	N/A
				Portefeuille obligataire poche	1,47%	1,33%	N/A
				Univers ISR Poche action	1,32%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	1,22%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action poche	98,02%	97,41%	N/A
				Portefeuille obligataire poche	88,28%	88,77%	N/A
				Univers ISR Poche action	97,56%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	91,72%	N/A	N/A
Eau	[PAI 8] ² Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	(T/million d'EUR CA)	Portefeuille action poche	3777,68	51018,60	N/A
				Portefeuille obligataire poche	8622,29	11018,36	N/A
				Univers ISR Poche action	17371,53	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	22461,08	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action poche	12,55%	16,19%	N/A
				Portefeuille obligataire poche	8,69%	4,06%	N/A
				Univers ISR Poche action	12,22%	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	9,18%	N/A	N/A
Déchets	[PAI 9] ³ Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	(Tonnes)	Portefeuille action poche	68,69	90,69	N/A
				Portefeuille obligataire poche	43,03	38,51	N/A
				Univers ISR Poche action	0	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	0	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action poche	71,84%	66,50%	N/A

² Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

³ Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

				Portefeuille obligataire	poche	51,20%	46,08%	N/A
				Univers action	ISR Poche	45,30%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR Poche	2,01%	N/A	N/A
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption								
			Métrique	Unité de mesure	Périmètre	2025	2024	2023
Les questions sociales et de personnel	[PAI 10] Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement (%)	Portefeuille action	poche	0%	0%	N/A
				Portefeuille obligataire	poche	0%	0%	N/A
				Univers action	ISR Poche	0,55%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR Poche	1,01%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	100%	100%	N/A
				Portefeuille obligataire	poche	97,55%	97,29%	N/A
				Univers action	ISR Poche	99,63%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR Poche	97,62%	N/A	N/A
	[PAI 11] Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Part d'investissement (%)	Portefeuille action	poche	30,06%	29,24%	N/A
				Portefeuille obligataire	poche	35,20%	36,73%	N/A
				Univers action	ISR Poche	29,97%	N/A	N/A
				Univers obligataire	ISR Poche	35,38%	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	98,69%	98,47%	N/A
				Portefeuille obligataire	poche	90,44%	92,10%	N/A
Univers action				ISR Poche	97,40%	N/A	N/A	
Univers obligataire				ISR Poche	93,80%	N/A	N/A	
[PAI 12]	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Écart	Portefeuille action	poche	0,11	0,11	N/A	

	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé				Portefeuille obligataire	poche	0,15	0,15	N/A	
					Univers action	ISR Poche	0,12	N/A	N/A	
					Univers obligataire	ISR Poche	0,15	N/A	N/A	
					Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	54,76%	51,20%	N/A
						Portefeuille obligataire	poche	46,44%	48,15%	N/A
						Univers action	ISR Poche	50,00%	N/A	N/A
						Univers obligataire	ISR Poche	51,93%	N/A	N/A

Les questions sociales et de personnel	[PAI 13] Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres			Portefeuille action	poche	38,92%	42,53%	N/A	
					Portefeuille obligataire	poche	39,55%	41,23%	N/A	
					Univers action	ISR Poche	38,15%	N/A	N/A	
					Univers obligataire	ISR Poche	37,63%	N/A	N/A	
					Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	100%	100%	N/A
						Portefeuille obligataire	poche	97,06%	95,38%	N/A
						Univers action	ISR Poche	99,76%	N/A	N/A
	Univers obligataire	ISR Poche	96,58%	N/A		N/A				
	[PAI 14] Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées				Portefeuille action	poche	0%	0%	N/A
						Portefeuille obligataire	poche	0%	0%	N/A
						Univers action	ISR Poche	0%	N/A	N/A
Univers obligataire						ISR Poche	0%	N/A	N/A	
Taux de couverture (%)						Portefeuille action	poche	100%	100%	N/A
						Portefeuille obligataire	poche	97,55%	96,31%	N/A
						Univers action	ISR Poche	99,76%	N/A	N/A

						Univers	ISR	Poche	98,03%	N/A	N/A	
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales		Métrique		Unité de mesure		Périmètre		2025	2024	2023		
Eaux, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	Part d'investissement (%)	Portefeuille action	poche				1,65%	0%	N/A	
				Portefeuille obligataire	poche				1,02%	1,06%	N/A	
				Univers action	ISR Poche				2,64%	N/A	N/A	
				Univers obligataire	ISR Poche				1,55%	N/A	N/A	
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche				100%	98,47%	N/A	
				Portefeuille obligataire	poche				95,55%	90,30%	N/A	
				Univers action	ISR Poche				99,32%	N/A	N/A	
				Univers obligataire	ISR Poche				96,70%	N/A	N/A	
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement (%)	Portefeuille action	poche				3,23%	N/A	N/A	
				Portefeuille obligataire	poche				10,30%	N/A	N/A	
				Univers action	ISR Poche				4,44%	N/A	N/A	
				Univers obligataire	ISR Poche				14,06%	N/A	N/A	
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche				99,32%	N/A	N/A	
				Portefeuille obligataire	poche				94,85%	N/A	N/A	
				Univers action	ISR Poche				99,05%	N/A	N/A	
				Univers obligataire	ISR Poche				96,15%	N/A	N/A	
	[Pai 17 optionnel] Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-pots de vin	Nombre		Portefeuille action	poche				0,09	0,07	N/A
					Portefeuille obligataire	poche				0,12	0,06	N/A
					Univers action	ISR Poche				0,12	N/A	N/A
					Univers obligataire	ISR Poche				0,17	N/A	N/A

			Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	98,11%	100%	X%	
				Portefeuille obligataire	poche	94,87%	94,19%	X%	
				Univers action	ISR Poche	99,32%	98,87%	N/A	
				Univers obligataire	ISR Poche	94,36%	95,52%	N/A	
		Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots de vins	En euros	Portefeuille action	poche	0 €	0 €	X €	
				Portefeuille obligataire	poche	5814,74 €	5831,80 €	X €	
				Univers action	ISR Poche	5592,48 €	4429,56€	N/A	
				Univers obligataire	ISR Poche	501076,02 €	399811,44€	N/A	
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action	poche	98,11%	100%	X%	
				Portefeuille obligataire	poche	94,87%	94,19%	X%	
				Univers action	ISR Poche	99,32%	98,87%	N/A	
				Univers obligataire	ISR Poche	94,36%	95,52%	N/A	

- Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publiée sur le site internet de la Société de gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/finance-responsable>

➤ **Mesure prises⁴, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence :**

[PAI 1] ⁵	<u>Notation ESG⁶</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Analyse de controverses sur ces enjeux / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate / Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 2] :	Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate.
[PAI 3] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 4] :	Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 5] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 6] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 7] ⁷	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Biodiversité » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'Engagement sur le volet biodiversité / Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.
[PAI 8] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » / Analyse de controverses sur cet enjeu.
[PAI 9] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Rejets toxiques », « Déchets d'emballages et recyclages » et « Déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels / Analyse de controverses sur ces enjeux.
[PAI 10] :	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires / Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 11] :	Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires.

⁴ Mesures additionnelles pour l'ensemble des PAI : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

⁵ Mesure additionnelle - PAI 1 : livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille ; Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée ; Renforcement des seuils sur des exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.

⁶ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ».

⁷ Mesures additionnelles - PAI 7 : stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)

[PAI 12] :	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.
[PAI 13] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Composition et fonctionnement du conseil d'administration » / Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% / Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.
[PAI 14] :	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.
Eaux, déchets et autres matières	Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au **31 décembre 2025**, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
BOP1338FIG Prvt		21,17%	
OFI ESG EQUI EUR EQ ITAP SLV Prvt		14,65%	France
BOP1338FIC Prvt		11,94%	
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D		2,08%	France
BNPP EASY AGG BD SRI FOSSIL FREE U	Finance	2,00%	Luxembourg
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) RegS		1,20%	Allemagne
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) RegS		1,12%	Allemagne
BNPP EASY HY SRI FOSSIL FREE UCI		1,05%	
FRANCE (REPUBLIC OF)		1,04%	France
FRANCE (REPUBLIC OF) RegS		1,04%	France
SPAIN I/L BOND	Finance	0,97%	Espagne
ASML HOLDING NV	Technolog	0,96%	Pays-Bas
ITALY (REPUBLIC OF)	Finance	0,96%	Italie
FRANCE (REPUBLIC OF) RegS		0,90%	France
ITALY (REPUBLIC OF) RegS	Finance	0,84%	Italie

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au **31 décembre 2025**, le Fonds a **98,80%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

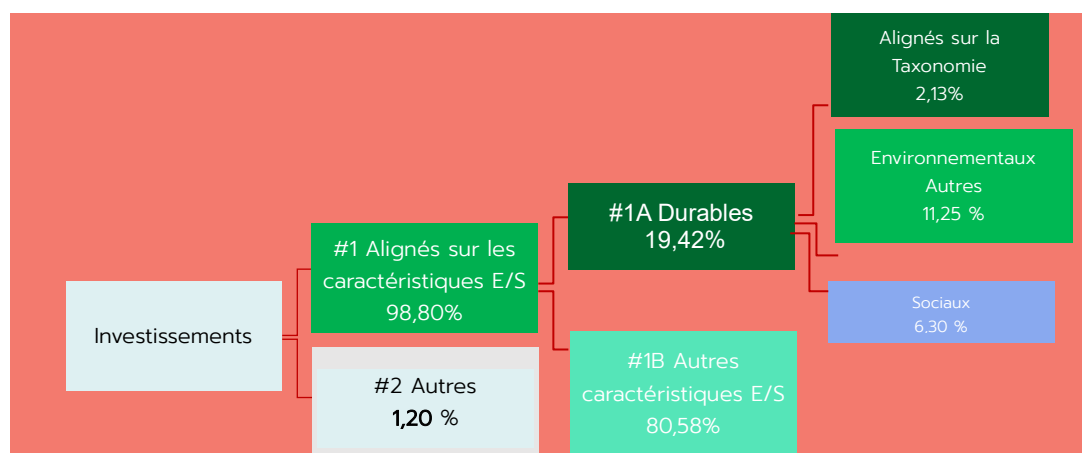
Le Fonds détient actuellement **19,42%** de ses actifs nets dans des émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable, dont **11,25%** ayant un objectif environnemental et **6,30%** ayant un objectif social.

Le Fonds a **1,20%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **0,30%** de liquidités ;
- **0%** de dérivés ;
- **0,90%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de **80%** de l'actif net du Fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de **20%** des investissements appartenant à la poche #2 Autres, constitué de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG, de liquidités et de produits dérivés ;
- Un minimum de **15%** de l'actif net du Fonds appartenant à la poche #1A Durable.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous secteurs	poids
Services aux collectivités		5,70%
Services aux collectivités	Services publics d'électricité	4,61%
Services aux collectivités	Services publics multi-utilities	1,10%
		3,74%
Immobilier		3,54%
Immobilier	SIIC diversifiées	1,40%
Immobilier	Gestion et développement immobilier	1,13%
Immobilier	SIIC de commerce de détail	0,82%
Immobilier	SIIC hôtelières et de complexes touristiques	0,19%
Industrie		2,57%
Industrie	Services professionnels	0,60%
Industrie	Équipements électriques	0,60%
Industrie	Transport terrestre	0,33%
Industrie	Infrastructures de transport	0,25%
Industrie	Aéronautique et défense	0,19%
Industrie	Conglomérats industriels	0,18%
Industrie	Fret aérien et logistique	0,14%
Industrie	Machines industrielles	0,14%
Industrie	Produits de construction	0,14%
Biens et services industriels		2,04%
Biens et services industriels	Produits chimiques	1,25%

Biens et services industriels	Papier et produits forestiers	0,39%
Biens et services industriels	Biens et services industriels de construction	0,29%
Biens et services industriels	Conteneurs et emballages	0,11%
Consommation discrétionnaire		1,44%
Consommation discrétionnaire	Composants Automobiles	0,55%
Consommation discrétionnaire	Automobiles	0,42%
Consommation discrétionnaire	Textiles et habillement	0,37%
Consommation discrétionnaire	Hôtellerie, restauration et loisirs	0,10%
		1,42%
Technologies de l'information		0,58%
Technologies de l'information	Services informatiques	0,45%
Technologies de l'information	Logiciels	0,13%
		0,52%
Exploration, exploitation minière, extraction, production, traitement, stockage, raffinage ou distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles		0,00%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de **2,13%**.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE⁸ ?

- Oui
 Dans le gaz fossile
 Dans l'énergie nucléaire
- Non

⁸ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

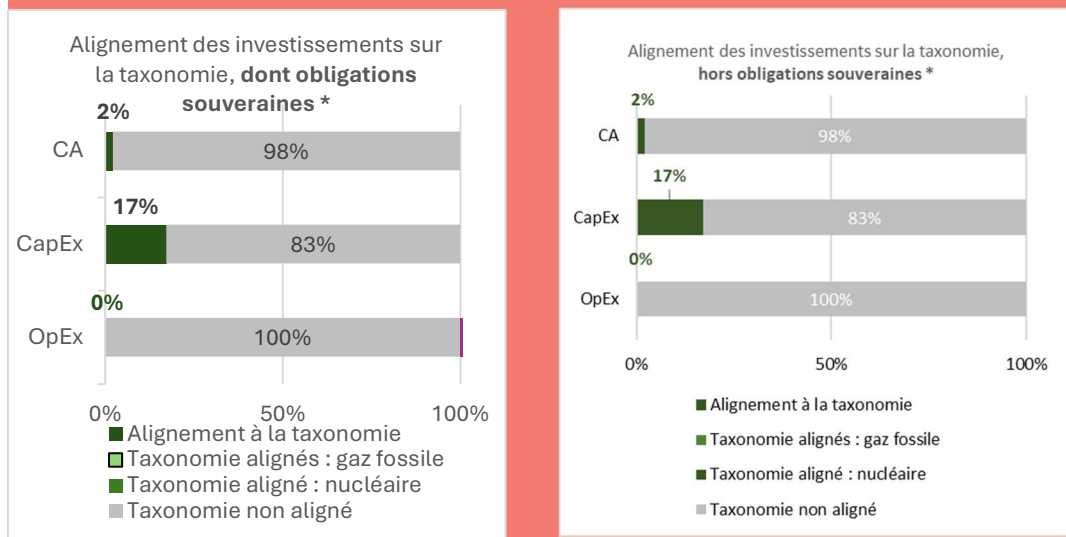
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de **36,07%**.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au **31 décembre 2025**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **11,25%**.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de **6,30%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelle mesure ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant les indices Euro Stoxx Total Market Index (BKXE) pour la poche actions et Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (EROO) qui ne sont pas cohérents avec l'indicateur de référence du Fonds.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.